

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligeurs	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

LA QUESTION FINANCIÈRE

- I. Pour la Justice fiscale C. Bouglé
- II. Les Expédients du Trésor M. Antonelli
- III. Pour l'assainissement financier G. Bonnet

LA SITUATION EN BULGARIE

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

109292

Vulgarisation scientifique et sportive

Liqueurs ! Si vous avez une auto, si vous êtes chasseur, demandez les « Sommaires-Specimen » des Ouvrages du Docteur Bomnier, Château de Wardreques (Pas-de-Calais) : 1° *Le bréviaire du chauffeur* (50^e mille) ; 2° *Sur la route* ; 3° *Notre sauvagine et sa chasse* ; 4° *Pour réussir dans le tir de chasse*, etc., etc., tous ouvrages d'un grand intérêt pratique et d'une lecture attrayante.

J. JALLADIER, VINS

R. C. NIMES 2039 (GARD)

Libre fco gare de port et de droits gare destinataire, fût perdu, 16 litres délicieux vin blanc doux grenache, or prix de 120 fr. Echantillon gratuit. Vins rouges et blancs. Renseignements sur demande. Paiement après réception.

ETUDES CHEZ SOI

Demandez à l'École Universelle, 59, boulevard Exelmans, Paris (16^e), l'envoi gratuit de sa brochure n° 9904, concernant toutes études ou carrières. Indiquez celles qui vous intéressent : Classes primaires complètes ; classes secondaires complètes ; grandes écoles spéciales ; carrières administratives ; carrières industrielles, agricoles ; carrières commerciales ; langues étrangères ; orthographe, rédaction, calcul, écritures ; carrières de la Marine marchande ; études musicales.

Pour comprendre l'Affaire de Bombon

La flagellation chez les jésuites

Très curieuses révélations. Avec la relation documentée d'un meurtre commis dans un Collège de Paris, en 1750.

Un joli volume, en vente aux Editions de l'Idée Libre, Conflans-St-Honorine (Seine-et-Oise), Franco 7 fr. 50, Chèque postal : Lorulot. 181.17 Paris.

INFORMATIONS FINANCIERES

Département de l'Aisne, Emprunt 1926

Placement d'un montant maximum de 174.500.000 francs, divisé en 349.000 Bons Départementaux 7 0/0 de 500 fr. nominal, amortissables en 15 ans, nets de tous impôts présents et futurs y compris le droit de transmission.

Ces bons rapporteront un intérêt annuel de 7 0/0 net, soit 35 fr. par titre payable par coupons semestriels les 5 mars et 5 septembre de chaque année, le premier coupon devant être mis en paiement le 5 septembre 1926.

Ils seront remboursables au pair, dans un délai de 15 ans à partir du 5 mars 1926, par voie de tirages au sort annuels qui auront lieu en février de chaque année.

Le présent emprunt a pour objet de procurer aux sinistrés des ressources destinées à la réparation des immeubles dévastés.

En garantie du service des intérêts et de l'amortissement du présent emprunt, le département a remis en gage à la Société civile des porteurs de bons dudit emprunt des titres d'annuité délivrés par l'Etat en application de la loi du 31 juillet 1920 et des lois subséquentes, payables au profit du département.

Prix de placement : 430 fr. par bon, jouissance 5 mars 1926, payable en souscrivant.

Les demandes sont reçues au Comptoir National d'Escompte de Paris, à la Société Générale, au Crédit Industriel et Commercial, à la Banque Nationale de Crédit, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Banque de l'Union Parisienne.

CATALOGUE

DES PUBLICATIONS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

en vente au siège de la Ligue

Paris, 10, rue de l'Université (7^e arr.)

V. — DROITS DES PEUPLES

<i>La Pologne</i> , par GABRIEL SÉAILLES (1916)	0 40
<i>Les déportations de Belges et de Français en Allemagne</i> (Conférence de M. GEORGES LORAND à la section de Thouars (Deux-Sèvres), 16 juillet 1917. Contre les déportations en Allemagne, par MAURICE MAETHELING, EMILE VANDERVELDE, GEORGES LORAND, GEORGES HUBIN, PAUL PAINLEVÉ, LÉON BOURGEOIS, FERDINAND BUISSON (1917)	0 50
<i>Les Juifs de Roumanie</i> (1917)	0 50
<i>Le Problème des Juifs de Roumanie</i> (1919)	0 50
<i>Enquête sur la situation en Russie</i> , 3 volumes (1919). <i>L'Albanie et la Paix de l'Europe</i> , par d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, EMILE KAHN (1920)	1 50
<i>Pour l'Arménie indépendante</i> , par F. BUISSON, VICTOR BÉHARD, PAUL PAINLEVÉ, SÉVERINE (1920)	2 »
<i>Pour le Peuple Egyptien</i> , par GABRIEL SÉAILLES, A. AULARD, VICTOR-MARGUERITE, WAGY BOUROS GHALI (1920)	0 50
<i>La Paix menacée en Extrême-Orient</i> (Chantong-Cotée), par M. FÉLIX CHAILLATE	0 50
<i>Un foyer national juif en Palestine</i> (25 juillet 1922)	1 »

VI. — DROITS DES INDIVIDUS

<i>L'amnistie</i> , par CLAMAGÉRAND, DELPECH et TRARIEUX (1900)	0 50
<i>L'affaire Abbès-ben-Hammama</i> , Rapport de ALBERT CHENEVIER (1909)	0 50
<i>Les procès de l'Amicale de la Préfecture de Police</i> , Compte rendu sténographique des débats, Plaidoiries de M ^{rs} ALGIDE DELMONT (1911)	0 30
<i>La situation des étrangers en France</i> , par M. MOUTET, F. DE PRESSÉ, L. BAYLET, etc. (1913)	0 50
<i>La réaction pénitentiaire et pénale</i> , par SICARD DE PLAUZOLLES, G. BRUNSCHVIG, CORCOS, HADAMARD, MOUTET (1913)	0 50
<i>L'affaire Colombini</i> , par ALGIDE DELMONT (1914)	0 30
<i>L'affaire Pan</i> , Deux mémoires, par GOUDCHAUX BRUNSCHVIG (1914) (2 brochures)	0 50
<i>Miss Edith Cavell</i> , — Eugene Jaquet, par FERDINAND BUISSON, PAUL PAINLEVÉ, SÉVERINE, etc. (1916)	0 50
<i>La vie chère</i> , par M. LEROY, DAUDÉ-BANGEL, CHARLES GIBÉ, etc. (1917)	0 50
<i>L'affaire Malvy</i> , Etude juridique (1918)	0 40
<i>Le procès Malvy</i> , Examen critique, par FRANÇOIS-ALBERT (1919)	0 75
<i>Etudes documentaires sur l'affaire Caillaux</i> (1918), la brochure	0 50
La série de 8	4 »
En un volume broché	4 50
<i>Les interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'Instruction de la Haute-Cour</i> (1918), la brochure	0 75
La série de 9	6 »
<i>Notice sur la réparation des Dommages causés par les faits de la Guerre</i> (1919)	0 20
<i>Les Droits des Victimes de la Guerre</i> , blessés, mutilés, réformés, pensionnés, veuves, orphelins, ascendants, par le Dr LÉON MABLELLE (1919)	2 »
<i>Droits et Obligations des Locataires et Fermiers de la zone de guerre et des régions envahies</i> (exposé sommaire) 1919	0 50
<i>Le procès de Moscou</i> , par G. SÉAILLES, E. VANDERVELDE, LOUIS SELLIER (10 juillet 1922)	1 »
<i>La liberté d'opinion des fonctionnaires</i> , par F. BUISSON, et E. GLAY (10 octobre 1923)	1 »
<i>L'affaire Landau</i> , par RAYÉ-BLOCH (1922)	0 50
<i>Goldsky est innocent</i> , par PIERRE LEWEL (1922)	1 »
<i>Landau est innocent</i> , par FERNAND CORCOS (1923)	1 »
<i>L'affaire Paul-Mennier</i> , par R. RÉAU (10 juillet 1923)	1 »
<i>Les Assurances sociales</i> , par F. BUISSON, DANIEL-VINCENT, JUSTIN GONART, GEORGES BUISSON, ROBERT PERDON (20 mars 1924)	1 »
<i>L'affaire Chapelain</i> , par HENRI GUERNUT (1925)	1 »
<i>L'impôt sur le Capital</i> , par RÉGIS et R. PICARD (10 février 1925)	1 »
<i>Principales dispositions de la loi d'amnistie du 3 janvier 1925</i> (20 février 1925)	1 »
<i>Le Syllabus</i> , avec une introduction de M. AULARD (10 mai 1925)	1 »
<i>Les principes généraux de l'assurance sociale</i> , par M. ROGER PICARD (15 décembre 1925)	1 »

LA QUESTION FINANCIÈRE

I. - POUR LA JUSTICE FISCALE

Par M. C. BOUGLÉ, vice-président de la Ligue

Nous allons nous occuper ce soir du problème financier (1). Vous savez que la Ligue des Droits de l'Homme, qui vous a convoqués ici, tient cette audacieuse gageure de s'attaquer à toutes les formes de l'injustice, directes et indirectes.

La Ligue des Droits de l'Homme ne se contente pas de protester contre les iniquités des conseils de guerre, contre les erreurs judiciaires des tribunaux civils, ou contre l'arbitraire administratif ; elle proteste aussi contre l'injustice en matière économique, et spécialement contre l'injustice en matière fiscale. C'est notre rôle de rappeler, sur ce terrain aussi, les principes qui nous sont chers. Il nous semble conforme à la *Déclaration des Droits de l'Homme*, à son esprit comme à sa lettre, que chacun contribue aux dépenses d'administration « en raison de ses facultés », c'est-à-dire à proportion de ses véritables ressources ; que, plus on est riche, plus on paye. Voilà une vérité de justice élémentaire, que beaucoup aujourd'hui essayent de cacher sous des sophismes variés.

Si, pour assurer cette justice élémentaire, il faut une déclaration des revenus, ou une organisation plus serrée du contrôle, cela n'est pas pour nous inquiéter, et cela ne nous paraît pas du tout contraire à l'idéal de vraie liberté et d'égalité inscrit dans la *Déclaration des Droits*.

En venant ici, je lisais un grand journal du soir, bien connu des universitaires, qui ne peuvent s'en passer, lequel, commentant l'attitude de M. Doumer devant la commission des finances, félicitait celui-ci d'avoir fait durement sentir à la commission que les mesures qu'elle proposait étaient contraires, non pas seulement à l'intérêt national, mais à la *Déclaration des Droits de l'Homme* elle-même. En effet, disait-on, voilà que la déclaration des revenus va être obligatoire, sous la foi du serment ! Chacun va être obligé de dire quel est le taux de ses richesses. Y a-t-il rien de plus contraire à l'idéal de nos grands ancêtres de 1789 ?

Voilà le raisonnement du grand journal que vous savez. Eh bien ! nous n'acceptons pas un raisonnement pareil, et nous protestons avec une grande énergie contre cette façon de maltraiter

(1) Meeting organisé par la Ligue des Droits de l'Homme, dans la Salle des Sociétés Savantes, à Paris, le 20 janvier 1926, sous la présidence de M. C. BOUGLÉ, vice-président de la Ligue.

notre drapeau. Nous ne voulons pas que le noble pavillon des Droits de l'Homme couvre une marchandise aussi triste que le défaitisme financier ! (*Applaudissements.*)

Nous prétendons, en effet, que toutes sortes d'efforts sont faits, de divers côtés, pour créer un état de panique et pour permettre toutes les dérobades. Voulez-vous, pour exemple, un document qu'on vient de me confier ?

Un de nos amis, qui a des fonds placés, depuis avant la guerre, dans une banque suisse, mais qui n'a pour cela aucune intention de se dérober aux exigences du fisc, vient de recevoir la lettre suivante, dont je suis heureux de vous donner la primeur :

Monsieur,

Jusqu'ici nous vous avons régulièrement adressé, en janvier et juillet de chaque année, le relevé de votre compte chez nous pour le semestre écoulé, ainsi que les pièces annexes, telles que bordereaux de perception de coupons, etc.

En raison des circonstances actuelles en France et du fait qu'un pli relativement volumineux pourrait être soumis à un contrôle imprévu, nous avons jugé prudent de ne pas vous expédier le relevé pour le second semestre de 1925, mais de le retenir par devers nous, à votre disposition. Dans le cas où vous désireriez le recevoir, accompagné des pièces à l'appui — le tout sous enveloppe sans en-tête, bien entendu — nous vous prions de nous le faire savoir.

Voilà la bonne banque suisse qui prévient tous ses clients en France qu'elle ne leur enverra pas leurs relevés de comptes, de peur que le fisc n'y jette un œil indiscret. J'appelle cela l'organisation internationale de la fraude et je dis que, si pour y mettre un terme, il faut une organisation internationale du contrôle, nous sommes prêts à l'examiner et à la préparer.

En attendant, puisque contrôle bien ordonné commence par soi-même, c'est devant notre raison qu'il faut balayer la porte, c'est à l'intérieur de la nation qu'il faut d'abord purifier l'atmosphère financière. Pour cela, il ne faut pas craindre d'entrer dans des détails techniques. La Ligue des Droits de l'Homme a aussi cette audace et ce courage ; elle sait qu'il ne faut pas s'en tenir à l'attitude romantique, surtout en matière financière. Dan

ses congrès et dans bien des meetings déjà, elle a offert en pâture à ses auditeurs des chiffres et des réflexions sur des chiffres ; elle n'a pas craint d'entrer dans la technicité. Et en vérité une démocratie serait bien malade si les citoyens assemblés n'étaient pas capables de discuter posément en matière technique.

C'est pourquoi nous avons convoqué ce soir d'excellents démocrates, qui sont en même temps de très bons techniciens de la finance. Antonelli, qui s'est fait depuis longtemps connaître par son travail sur l'actionnariat ouvrier, Roger Picard,

qui rédige presque à lui seul la revue des Documents du travail, vont pouvoir démonter devant vous ce mécanisme financier sur lequel on projette à plaisir l'obscurité !

Nous allons les écouter posément, sagement. Si quelqu'un a des objections à présenter, je lui donnerai la parole ensuite, mais vous serez d'accord avec moi pour ne pas admettre que le débat devie.

Je demande à nos amis d'être aussi nets, aussi universitaires qu'ils le voudront. Nous sommes prêts à essayer de tout comprendre, de manière à pouvoir tout réformer. (*Applaudissements.*) (1)

II. - LES EXPÉDIENTS DU TRÉSOR

Par M. ANTONELLI

La Ligue des Droits de l'Homme ouvre ce soir, par ces conférences, sa campagne de propagande contre les fraudes fiscales.

J'avoue que lorsque mon vieil ami Guernut m'a parlé de son projet, je n'ai pu retenir un premier mouvement d'inquiétude. La fraude fiscale me paraissait fournir un cadre un peu étroit pour une action de propagande populaire, surtout en ce moment où le pays est préoccupé par le problème financier tout entier. Il me semblait aussi que c'était là une matière bien technique, un peu étrangère aux préoccupations ordinaires de la Ligue.

A la réflexion, j'ai vite changé de sentiment. D'abord, la fraude fiscale, ce n'est pas seulement la fraude que commet un contribuable pour échapper à l'impôt. Il faut concevoir la fraude fiscale d'une façon plus large : il faut la voir dans toute manœuvre dolosive en vue de réaliser des bénéfices au détriment des finances publiques. Ainsi, il y a fraude fiscale, sans doute, lorsqu'un individu ne déclare pas son revenu au fisc, il y a fraude fiscale lorsque seulement 47.000 commerçants, dans toute la France, déclarent qu'ils gagnent plus de 50.000 francs.

Où, mais il y a aussi fraude fiscale, à mon sens, et plus profonde, plus grave même, lorsque des individus, qu'ils soient journalistes, publicistes, professeurs ou législateurs, contribuent par leur action, consciemment ou inconsciemment, à faciliter les fraudes fiscales des autres. Il y a encore fraude fiscale lorsque des banquiers, de grands capitalistes, profitent de leur puissance économique et sociale pour imposer à la collectivité des mesures fiscales qui leur permettent d'échapper à ce qu'ils doivent logiquement payer, lorsque ces individus pourront imposer à l'Etat des lois qui serviront, non pas l'intérêt public, mais leur intérêt privé. (*Applaudissements.*)

Mais la fraude fiscale ainsi comprise, est partout dans notre régime financier ; elle est dans les individus, elle est dans l'impôt, elle est dans les institutions mêmes et elle nous apparaît comme un aspect, entre bien d'autres, de cette décomposi-

tion sociale, de cette pourriture morale qui est, hélas ! la caractéristique de l'époque où nous vivons (*Applaudissements.*)

L'on comprend, alors, que la Ligue des Droits de l'Homme intervienne ici, comme elle intervient chaque fois qu'il est porté atteinte à la moralité privée ou publique. Et dans aucun domaine son action ne me paraît plus utile, plus nécessaire, plus urgente que dans celui-ci. Car les fraudes fiscales qui apparaissent dans la perception de l'impôt, et dont vous a parlé mon ami Roger Picard, on peut encore les saisir assez facilement. Mais toutes les autres, auxquelles je viens de faire allusion, celles-là tout se coalise pour nous les cacher. Pendant la guerre, lorsque quelqu'un, par exemple, n'approuvait pas pleinement le système financier de M. Ribot ou celui de M. Clemenceau, qui ont conduit, je vous le montrerai tout à l'heure, à la situation fiscale d'aujourd'hui, il était considéré comme un défaitiste ; c'est tout juste si on ne le menaçait pas du poteau de Vincennes !

Et après la guerre, la manœuvre a continué. On nous a dit : « Dans l'intérêt de la Nation, pour le salut financier du pays, il ne faut pas parler. Taisez-vous, méfiez-vous, les oreilles de la « confiance » vous écoutent ! » Ainsi, nous ne savons rien, ou presque rien, de toutes les complications de fraude qui existent à l'intérieur de notre régime financier actuel.

Cela ne peut pas durer. Il faut que les honnêtes gens, qui sont bien tout de même la majorité dans ce pays, sachent. Pour qu'ils sachent, il faut que ceux qui savent aient le courage de parler et qu'ils puissent parler. Car ce n'est pas toujours facile, même quand on le veut, de dire la vérité en ces matières, j'en prends à témoins tous ceux qui écrivent dans les journaux, de quelque opinion que ce soit. C'est pour cela que la Ligue nous a convoqués ce soir, et que nous sommes ici.

(1) Notre collègue M. Roger PICARD, membre du Comité Central, a pris tout d'abord la parole et prononcé le discours que nous avons précédemment publié (p. 75).

Mon ami Roger Picard vous a dit tout à l'heure comment s'était formée, comment se développait la fraude fiscale dans nos impôts. Pour ma part, je voudrais soulever un autre coin du voile derrière lequel se déroule le drame de la fraude fiscale ; je voudrais jeter quelque lumière sur un aspect de cette fraude qui généralement passe inaperçu du grand public, bien que, à mon sens, ce soit un des aspects les plus importants de la maladie fiscale et financière dont nous souffrons : Je voudrais vous parler du Trésor, et des fraudes fiscales qui se développent à l'intérieur de cette institution de la Trésorerie.

Ah ! le Trésor, c'est aujourd'hui une très grande maison, aux couloirs innombrables, un labyrinthe où le grand public ne peut pénétrer, où n'ont accès que les initiés et où il se passe pourtant des choses si singulières que le grand public aurait tout de même grand intérêt à les connaître.

C'est dans cette maison-là que je voudrais vous conduire, pour une visite très rapide, mais qui sera tout de même, me semble-t-il, assez instructive.

* *

Auparavant, permettez-moi une réminiscence historique. Comme on l'a dit souvent, l'Histoire est un perpétuel recommencement. Les acteurs changent, mais la comédie humaine se répète. Les combinaisons de la vie ne sont pas en nombre illimité et, lorsqu'on examine l'histoire en philosophe, on est un peu humilié de voir combien petit est le nombre de ces combinaisons. Si, par exemple, je lis cette phrase d'un livre que j'ai entre les mains :

Par-dessus le pullulement des insectes parasites, voici les grands rongeurs : les fournisseurs qui ont fait raffer de millions à pourvoir nos soldats de fusils hors d'usage et de vivres avariés ; les spéculateurs qui ont su réaliser à temps, lors des grandes crises d'agiotage ; les vainqueurs dans la bataille du papier-monnaie.

Vous vous dites : cela s'applique au temps présent, c'est des hommes d'aujourd'hui qu'on nous parle là. Et si je passe à la page suivante, où je lis :

Les enrichis de la spéculation et des fournisseurs passent déjà pour former un parti dans la République. On dit : « Le parti des nouveaux riches ». On prévoit qu'ils chercheront à établir une forme de gouvernement qui mette leurs personnes et leurs biens à l'abri des dangers qui, depuis nombre d'années, menacent les propriétaires. Les plus avisés dispersent leurs risques, placent en Angleterre, ou s'arrangent pour y faire filer, au besoin, leurs capitaux.

Vous vous dites : « Le doute n'est plus possible, nouveaux riches, évasion des capitaux, cela s'applique évidemment à notre temps. » Or, le livre d'où j'extrais ces phrases a été écrit avant la guerre, par l'historien Albert Vandal, mort en 1910, et la période dont il s'agit est celle du Directoire, à la veille du Consulat.

J'ai eu la curiosité de pousser un peu plus loin la comparaison entre cette époque et la nôtre, et j'ai trouvé de bien singuliers rapprochements, de bien curieuses coïncidences historiques. Ainsi,

vous venez de voir que l'expression de « nouveau riche » que nous croyons avoir inventée, était déjà employée en ces temps lointains. On a connu aussi, à la même époque, la maladie du *dancing* ; seulement, on l'appelait alors la « *dansomanie* ». Tous les auteurs de l'époque ont décrit cette rage folle qu'avait Paris de s'agiter en cadence.

Le même temps a aussi connu les scandales financiers, et en particulier les scandales du Trésor, sur lesquels je veux m'arrêter un instant. A ce moment, on trouvait déjà, comme aujourd'hui, de grands flibustiers de la finance. Le plus connu s'appelait Ouvrard. Il avait commencé sa fortune, à 19 ans, par un coup d'audace, en accaparant tout le papier-journal de sa région — il était de Nantes. Il était devenu munitionnaire, c'est-à-dire fournisseur des armées de la République et il avait fait une fortune colossale. Si bien que, en 1797, pour le récompenser de cela, on lui avait donné le titre de « munitionnaire général », titre qui se rapproche, n'est-ce pas, de celui de « Ministre de l'Armement ». (*Sourires.*)

A côté de lui, il y en avait d'autres, comme ce Jean Séguin, ingénieur chimiste, qui avait commencé sa fortune en tannant du cuir qu'il revenait aux armées, s'était lancé de là dans les grandes spéculations et, au bout de quelque temps, disait, avec orgueil, qu'il pouvait, d'un trait de plume, en une minute, transférer deux ou trois millions de Paris à Londres.

* *

Derrière ces flibustiers cyniques et débraillés, s'avancait l'armée solide de la banque parisienne. Les banquiers, au moment du Directoire, faisaient déjà des opérations qui ressemblaient singulièrement à celles que nous voyons se développer de nos jours entre nos banquiers et le Trésor. Ainsi, ils avaient garanti, de leur signature solidaire, un certain nombre de bons qui avaient été émis dans le public, opération absolument comparable à celles qui se font aujourd'hui, trop souvent, entre le Trésor et la Banque parisienne sur les bons du Trésor et de la Défense nationale.

Ouvrard, lui, était allé beaucoup plus loin, dans cette voie des trafics. Il avait d'abord offert au Directoire 10 millions, à condition que le Directoire acceptât un mirifique plan financier de son invention. Je dois dire que le Directoire prit les 10 millions, mais n'osa pas prendre le plan. (*Sourires.*)

Là-dessus, Bonaparte arrive au Consulat et la première chose qu'il fait, c'est de demander de l'argent à Ouvrard. Comme Ouvrard refuse, Bonaparte le met en prison. Malheureusement, les financiers, en tous les temps, sont très forts, même contre les Bonaparte : celui-ci est obligé de relâcher notre homme. Non seulement il le relâche, mais il lui emprunte de l'argent. Si bien que, dans les années suivantes, Ouvrard prête 40 millions, puis 120, puis 200 millions au Trésor. En 1806, il fait un consortium des banques — vous voyez que nos banquiers n'ont rien inventé — et

s'engage à couvrir tous les frais du Trésor, soit 400 millions.

Pour mener à bien ces opérations, Ouvrard employait des procédés que nos financiers emploient aussi quelquefois. Ainsi, nous savons qu'il avait acheté le premier commis du Trésor, quelque chose comme le « directeur général du mouvement des fonds » d'aujourd'hui. On sait même qu'il l'avait payé un million. Quant au ministre, Barbé-Marbois, on ne sait pas au juste s'il fut complice ou s'il fut victime d'Ouvrard; on connaît seulement le dialogue tragique qui eut lieu entre lui et Napoléon, quand il fut chassé honteusement de son cabinet ministériel. Il était sur le seuil de son cabinet, les larmes aux yeux; il se tourne vers Napoléon et lui dit : « J'ose espérer que votre Majesté ne m'accusera pas d'être un voleur ! » Et Napoléon de lui répondre : « Je le préférerais cent fois, car la friponnerie a des bornes, mais la bêtise n'en a pas ! » (*Sourires.*)

Je pourrais multiplier les anecdotes sur ce temps. Dans toutes, ces personnages du passé nous paraîtraient si proches, que nous pourrions être tentés de mettre, sur ces portraits, des noms de personnages contemporains. Et la similitude, la coïncidence est la même dans les actes que nous voyons se développer dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Même cause initiale : la guerre, avec toutes les spéculations, tous les agiotages, toutes les fraudes qu'elle traîne derrière elle. Mêmes individus : les financiers de tout acabit, les grands fibustiers, les grands pontifes de la banque, l'innombrable menu fretin de la spéculation. Mêmes moyens : confusion, mélange de plus en plus intime des finances publiques et des finances privées. Et... même résultat : mise au pillage de l'Etat par les intérêts privés.

Tout cela, c'est l'histoire de ces temps lointains et c'est l'histoire d'aujourd'hui. Mais il ne suffit pas d'affirmer, il faut prouver. Pour prouver, je vais être obligé — je m'en excuse — d'entrer dans quelques détails techniques sur ce qu'est le Trésor, sur ce qu'il devrait être et ce qu'il est devenu.

Qu'est, théoriquement, le Trésor? Le caissier-comptable des finances publiques et, comme tous les caissiers-comptables, il ne doit avoir aucun pouvoir propre d'action, aucune initiative. Il note, il encaisse, il décaisse, et c'est tout. Il ne doit avoir aucun autre rôle, et cela apparaît bien dans les dénominations mêmes des services du ministère des Finances. Nous trouvons, en effet, au ministère des Finances, à côté de la « Direction du Mouvement Général des Fonds », qui a seule pouvoir de donner autorisation pour tout mouvement de fonds, la « Direction de la Comptabilité Publique », dont la « Caisse Centrale du Trésor » n'est qu'une dépendance. Ainsi, la caisse centrale du Trésor, le Trésor n'est donc bien qu'un service de la comptabilité publique.

Si nous considérons les opérations normales du Trésor, nous arrivons aux mêmes conclusions. Les opérations du Trésor se décomposent en opéra-

tions de recettes, de dépenses, et de portefeuille. Les opérations de recettes comprennent la centralisation de tous les revenus de l'Etat, impôts, monopoles, douanes, postes, revenus du domaine, etc...

Les opérations de dépenses portent sur toutes les dépenses de l'Etat : dépenses des services publics, arrérages de pensions et de rentes, etc.

Les opérations de portefeuille sont plus difficiles à définir. Les opérations d'encaissement et de décaissement, qui s'appliquent aux recettes et aux dépenses, comme nous venons de le dire, se font par l'intermédiaire de la Banque de France. En conséquence, il a fallu ouvrir un compte-courant du Trésor à la Banque de France, et inversement, le Trésor a ouvert, dans ses livres, un compte-courant à la Banque de France.

**

Puis, avec le temps, pour faciliter ses opérations, le Trésor a été amené à ouvrir des comptes-courants à un certain nombre d'autres personnes morales : la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Foncier, les Communes, les trésoriers-payeurs généraux, etc. Malgré le jeu de ces comptes-courants, l'Etat a encore besoin quelquefois d'argent, parce qu'il est des moments, au cours d'un exercice, où les recettes ne sont pas rentrées, alors que certaines dépenses s'imposent. Alors, le Trésor fait appel aux fonds de la dette flottante.

Ceux-ci sont de plusieurs sortes. Il y a d'abord des fonds d'emprunt : le Trésor émet des bons, qu'on appelle les bons du Trésor, et qui ont des caractéristiques bien connues et bien déterminées. Le Parlement autorise le Gouvernement à émettre une quantité maxima de ces bons; en général, avant la guerre, c'était 500 millions; mais jamais on n'atteignait ce chiffre-là. Les économistes et les financiers considéraient que, lorsqu'on avait émis 300 millions de bons du Trésor, cela devenait très dangereux pour l'Etat. Nous verrons tout à l'heure pour quelle somme on en a émis depuis !

Ces bons sont à très courte échéance, un mois, trois mois, six mois, un an au maximum, et à très faible intérêt, 0,50, 1 ou 2 0/0 au maximum. Ces bons du Trésor n'étaient, du reste, pas placés dans le public; ils étaient, en général, placés dans les grandes banques, qui utilisaient ainsi leurs disponibilités.

Dans la dette flottante, figuraient encore, avant la guerre comme aujourd'hui, les avances. D'abord, les avances faites par les trésoriers-payeurs, qui ont le droit de recevoir des dépôts de particuliers, à la condition de les mettre en compte-courant au Trésor; puis certains dépôts, comme ceux des Caisses d'épargne, etc.

Pour terminer cette revue des opérations du Trésor, disons que pour couvrir certaines dépenses recouvrables dans un délai assez rapproché — déficit budgétaire occasionnel, garantie d'intérêts des chemins de fer, frais de construction d'un nouvel armement — on avait été amené à autori-

ser le Trésor à émettre des obligations à court terme, qu'on appelait des « obligations sexennaires », parce que le délai de remboursement n'en dépassait pas six ans.

Bons du Trésor, fonds de la dette flottante, obligations sexennaires constituent une masse qui permet au Trésor d'assurer facilement et librement ses opérations d'encaissement et de décaissement.

Ainsi, normalement, les opérations principales du Trésor sont ses opérations de caisse, et les opérations de portefeuille sont des opérations accessoires, qui ne se font que dans les limites des besoins, et strictement pour ces besoins.

Ces opérations accessoires, avant la guerre, ne mettaient d'ailleurs le Trésor en rapport qu'avec des personnes morales publiques comme les communes, caisse de dépôts et consignations, trésoriers-payeurs généraux, Banque de France et seulement quelques grandes banques dans les limites très strictes de l'émission des bons du Trésor. Ainsi le Crédit public était très nettement séparé du Crédit privé et le législateur avait toujours veillé soigneusement à maintenir cette distinction... depuis Mollin.

* *

Voilà ce que doit être le Trésor, ce qu'était le Trésor avant la guerre. Voyons ce qu'il est devenu. Ah ! il est devenu quelque chose de tout à fait différent, et pour faire apparaître le changement d'une manière saisissante, il me suffira de dire que le principal est devenu l'accessoire, et l'accessoire le principal.

Le principal, anciennement, c'était les mouvements d'encaissement et de décaissement, c'était les opérations du caissier-comptable des finances publiques ; or, cela est devenu tout à fait accessoire dans la vie actuelle du Trésor. Au contraire, les anciennes opérations accessoires, qui ne se faisaient que pour faciliter les opérations principales, elles sont devenues aujourd'hui, et de beaucoup, les plus importantes, elles absorbent presque toute l'activité, la vie du Trésor.

Ainsi, il y avait, avant la guerre, des bons du Trésor pour 75 millions, 80, 150 millions, suivant les époques ; cela n'a jamais dépassé 300 millions.

Aujourd'hui, nous savons que les bons du Trésor, et les bons de la Défense, qui sont au fond une autre forme de bons du Trésor, représentent 45 milliards de francs à peu près — on ne sait pas au juste, — et un mouvement mensuel de renouvellements qui atteint parfois 7 milliards !

Le compte-courant de la Banque, avant la guerre, se créditaient ou se débitait par des sommes tout à fait minimes. Il s'est prolongé en « compte des avances de la Banque à l'Etat », et il porte actuellement — car on a fait une petite opération qui a faussé les chiffres du bilan de la semaine dernière — à peu près sur 36 milliards et demi.

Les comptes-courants des autres personnes morales publiques ont subsisté, mais il s'y est ajouté

de nouveaux comptes-courants de particuliers, qui ont grossi dans des proportions formidables. Pour vous en donner une idée, une seule banque, m'a-t-on dit, il y a deux semaines, a pu, par une seule opération, retirer de son compte-courant 900 millions ; elle avait donc, en compte-courant, plus de 900 millions !

Bien d'autres services, dans ce Trésor hypertrophié, sont venus se greffer sur ceux-là. Le Trésor a dû supporter la charge des intérêts des emprunts du Crédit National pour les paiements aux sinistrés. C'est encore à lui qu'incombe le paiement en titres de rentes et en annuités à des groupements industriels qui ont fait des emprunts garantis par l'Etat. Signalons encore le service nouveau — qui a pris une importance si considérable — de la dette extérieure, avec ses opérations complexes de change, de transferts internationaux.

Si bien que le Trésor, qui était simplement avant la guerre un caissier-comptable, est devenu aujourd'hui une banque énorme, démesurée, qui fait toutes les opérations d'une banque d'affaires, opérations de comptes-courants, d'émission de titres, de change et d'arbitrage.

Quelques exemples montreront l'importance, la variété et la complexité de ces opérations. Prenons les mouvements du compte des avances de la Banque à l'Etat, avec ses opérations connexes.

* *

Les avances de la Banque à l'Etat ont été en augmentant dès le début de la guerre. Elles se sont élevées d'abord à 2 milliards 100 millions, en vertu d'une convention antérieure à la guerre. Puis, au mois de septembre 1914, on fait une nouvelle convention qui élève le maximum de ces avances, et par conventions successives, pendant toute la guerre, et après la guerre, on est arrivé au chiffre actuel de 39 milliards et demi.

Mais dès la première de ces conventions, passée en septembre 1914 par M. Ribot, on a prévu une complication. Vous allez voir que, dans l'histoire de notre Trésor, depuis la guerre, il n'y a que des complications. On a prévu que, pendant la guerre, l'Etat paierait, sur les avances que lui ferait la Banque, un intérêt de 1 0/0, ou 0,50 0/0 (1 % pour les 21 premiers milliards et 0,50 pour le reste). Seulement, on a décidé, en même temps, qu'à partir de la fin des hostilités, l'Etat paierait 3 0/0 d'intérêts, et que ces intérêts n'iraient pas aux actionnaires de la Banque, mais qu'on les porterait à un compte d'amortissement des avances de la Banque à l'Etat. De telle sorte qu'aujourd'hui, 108 millions seulement sont inscrits au budget de 1926 pour le paiement des intérêts dus par l'Etat à la Banque ; le reste qui forme la plus grosse part de ces intérêts n'est pas du tout payé par l'Etat, mais est porté à un compte d'amortissement.

Voyez la complication : d'un côté, l'Etat est débiteur d'intérêts qu'il ne paie pas ; et d'un autre côté, on crée un compte d'amortissement, où l'Etat est crédité de ces sommes qu'il n'a pas payées. Et en passant, je vous explique la petite

fraude à laquelle je faisais allusion tout à l'heure. On a annoncé, la semaine dernière, que l'Etat avait remboursé un milliard à la Banque; seulement, on a ajouté qu'il avait remboursé ce milliard sur le crédit de son compte d'amortissement.

Vous comprenez, maintenant, ce que cela veut dire : cela veut dire qu'il n'a rien remboursé du tout, et que par là, on a fait une nouvelle manœuvre dolosive pour tromper le public — c'est ce qu'on appelle créer la confiance. On a abaissé le plafond des avances de la Banque à l'Etat, pas autre chose. Mais cela a permis de falsifier le bilan de la Banque de cette semaine-là. Car, dans ce bilan, existe un chapitre : « Avances de la Banque à l'Etat ». Si l'on n'avait pas fait cette petite opération, on aurait été obligé de porter à ce poste, cette semaine-là, 1.550 millions, parce que l'Etat avait demandé cette somme, au cours de cette semaine, à la Banque. Comme on a fait cette opération fictive de remboursement, on n'a plus inscrit que 550 millions.

Ainsi, le public a été deux fois trompé : une première fois parce qu'il a cru que l'Etat avait remboursé un milliard, et une seconde fois, parce que, au lieu de voir figurer au bilan hebdomadaire de la Banque le montant réel des avances, il y a vu figurer ce montant, moins un milliard.

Ce n'est là qu'une des complications auxquelles peuvent donner lieu ces comptes d'avances et d'amortissement. Il en est de plus grandes encore.

En 1920, on décida de rembourser à la Banque 2 milliards par an, dont partie sur le compte d'amortissement dont nous venons de parler, et le reste en billets. On remboursa effectivement, en 1920 et en 1921, je vous dirai tout à l'heure pourquoi. Mais, en 1922, on réduisit le remboursement de 1 milliard, c'est-à-dire qu'à partir de ce moment on ne rembourse plus rien du tout, puisque le compte d'amortissement est crédité, chaque année, à peu près de cette somme là.

A la fin de 1923, la direction du mouvement général des fonds déclare qu'on ne pourra même pas rembourser 1 milliard, puisqu'il n'y a que 800 millions en caisse. Et le problème se complique davantage encore.

Comme on ne peut pas rembourser 1 milliard à la Banque de France, même en utilisant le crédit fictif du compte d'amortissement, on passe, en décembre 1923, une convention avec la Banque de France, par laquelle l'Etat rembourse 800 millions à la Banque (ce sont les 800 millions qui sont au crédit du compte d'amortissement). En même temps, en contrepartie, ce qui paraît tout naturel à qui n'est point dans le secret de cette prestidigitacion financière, la Banque s'engage à souscrire 500 millions de bons, c'est-à-dire fait 500 millions d'avances à l'Etat. Puis, comme ces 500 millions ne sont pas suffisants pour les besoins du Trésor, on demande 200 millions à la Banque d'Algérie, on demande de la même façon 695 millions à diverses banques : on vend les ré-

serve de change du Trésor. Au total, de fin décembre 1923, au 5 avril 1924, on demande ainsi aux banques 2 milliards 544 millions.

Que cachent en réalité ces opérations complexes ? Ceci. On a atteint, en 1923, le plafond légal des avances de la Banque de France. La Banque ne peut plus faire d'avances directes. L'Etat lui dit : « Qu'à cela ne tienne ! Vous n'allez plus inscrire les avances que vous me ferez au compte d'avances, vous les inscrirez à un autre compte. » Et l'Etat s'adresse aux autres banques, à qui il demande, d'une façon ou d'une autre, les 2.544 millions dont nous venons de parler.

Mais comment voulez-vous que ces banques puissent fournir à l'Etat cet argent frais ? Elles font escompter les bons souscrits au Trésor par la Banque de France, qui leur donne en échange des billets. De telle sorte qu'on ne fait plus jouer directement le compte avances de la Banque à l'Etat, mais les autres comptes de la Banque, et en particulier ceux du portefeuille commercial et de l'émission des billets. Et ainsi, petit à petit, après avoir crevé le plafond des avances, on s'élève vers le plafond de l'émission des billets.

En mars 1924, survient le fameux krach de bourse que vous connaissez tous, le public se dit : « Maintenant, l'Etat est sauvé, les finances sont en très bon état. » En réalité, on est toujours au plafond des avances de la Banque, et il faut toujours de l'argent. On continue donc les opérations indirectes qu'on pratique depuis le mois de décembre 1923.

Le 3 juillet 1924, le Trésor emprunte aux banques 960 millions. Puis, ayant fait ainsi son échéance, M. Clémentel s'en va à Londres et, quand il rentre, il commet la faute même que nous sommes en train de commettre en ce moment. Je ne lui reproche rien, mais je constate — au lieu de s'occuper de sa trésorerie, il s'occupe de son budget. Il discute longuement avec les Commissions du Parlement et ses services de ce qu'on mettra dans le budget, si bien que, arrivé au 2 octobre, il est obligé d'emprunter à nouveau 952 millions aux banques pour les besoins immédiats de la Trésorerie.

A la fin de l'année 1924, on prélève encore sur la Banque de France 823 millions. Comme on ne peut pas les prélever sur le compte des avances de la Banque à l'Etat, on prend ces 823 millions sur le crédit du compte d'amortissement. Vous voyez combien l'opération devient plus... complexe. Ce compte d'amortissement, je vous ai expliqué qu'il était crédité des sommes que l'Etat ne versait pas à la Banque. Et c'est sur ces sommes que l'Etat ne verse pas à la Banque qu'il prélève 823 millions !

Tout cela peut durer un temps, mais non pas éternellement. Il arrive un moment, c'est au début de 1925, où non seulement le plafond des avances de la Banque à l'Etat est atteint, mais encore

le plafond de l'émission des billets. La Banque ne peut plus émettre de billets. Elle dit au gouvernement : « Je ne peux plus continuer ; quels que soient les procédés que vous pourrez employer, il y a un fait contre lequel je ne puis rien, c'est que je suis à la limite d'émission de mes billets. »

A ce moment-là, au lieu de dire franchement la vérité au Parlement et au pays, on cherche des moyens détournés pour cacher cette vérité. On attend, on espère le miracle — depuis la guerre, nous vivons de la politique financière du miracle ! — on fait de nouvelles combinaisons avec les banques, on utilise tous les procédés. Mais finalement, on est obligé d'en arriver à demander l'élévation du maximum légal des avances de la Banque à l'Etat, au Parlement. Et ce sont alors les inflations successives de 1925, que vous connaissez tous.

Mais le Trésor n'est pas au bout de ses embarras et de ses... complications. Je viens de vous indiquer que, de 1923 à 1925, on n'a plus demandé aux avances de la Banque de France le moyen de combler le déficit de la Trésorerie, mais qu'on l'a demandé à des procédés indirects, en particulier à des emprunts faits aux banques. Contre ces sommes qu'on leur empruntait, on remettait des bons ou d'autres titres d'Etat à court terme aux banques. Après qu'on eut décidé, à partir d'avril 1925, de faire de l'inflation directe, peu à peu ces titres sont venus à échéance, et les banques ont demandé le versement des sommes correspondant à ces titres.

Depuis ce moment-là — c'est le plus récent aspect des opérations du Trésor — les banques ne renouvellent plus leurs bons ; elles se contentent de déposer ces sommes en compte-courant au Trésor, et c'est ainsi que les comptes-courants des banques au Trésor se gonflent énormément, donnant ainsi l'apparence d'une situation de trésorerie qui s'améliore.

Les échéances des 7 et 8 décembre, qui inquiétaient si fort le gouvernement, ont paru se faire dans des conditions tout à fait normales : au bilan de la Banque de France de la semaine suivante, on a pu voir qu'on n'avait demandé que 350 millions de plus à la Banque. Pourquoi ? Parce qu'on a fait ces échéances avec les sommes déposées en compte-courant par les banques. Seulement, les besoins de fin d'année sont venus pour ces banques, et elles ont alors réclamé au Trésor, dans les semaines suivantes, les sommes qu'elles lui avaient laissées jusqu'alors en compte-courant. Le Trésor a dû faire appel à la Banque de France pour ces décaissements. Aussi a-t-on vu naturellement les avances de la Banque de France à l'Etat grossir de semaine en semaine : du bilan qui a précédé le 8 décembre jusqu'au bilan du 8 janvier, le montant des avances a augmenté de 4 milliards.

Je ne vous ai signalé ces faits que pour vous montrer la complexité des comptes et des opérations du Trésor dans ce nouveau régime financier d'après-guerre, complexité où le bon Trésor an-

cien, à la comptabilité claire et simple, va s'égarer.

Voulez-vous que nous prenions un autre, un dernier exemple.

La charge de la dette extérieure est portée au budget de 1926 pour 1 milliard 77 millions. Seulement, ce n'est là qu'un chiffre budgétaire, fictif : ce que le Trésor doit payer à l'étranger, pour le service de sa dette commerciale — car nous ne payons pas les arrérages de la dette politique — ce ne sont pas des francs, ce sont des dollars, des livres sterlings, des florins hollandais, des pesos argentins, des pesetas espagnoles, des yens japonais, car tout le monde nous a prêté.

Continuellement, presque jour par jour, le Trésor doit donc faire des opérations de change, et sur toutes les devises, pour faire ces règlements. Et si l'on réglait les questions des dettes extérieures, comme on est en train d'essayer de le faire, si nous étions obligés de supporter les charges de la dette politique, alors les opérations de change deviendraient formidables pour le Trésor.

Ainsi, vous le voyez, le Trésor n'est plus du tout ce qu'il était avant la guerre ; il est devenu une énorme institution bancaire. Qu'on ait été obligé d'en arriver là, cela ne fait pas de doute. Ce ne sont pas les hommes qui l'ont voulu, ce sont les événements qui nous ont conduits fatalement à la situation actuelle. Pour faire la guerre, il fallait de l'argent. On a commencé par demander des avances à la Banque de France, en échange du cours forcé qu'on a établi. Puis, comme cela ne suffisait pas, on a créé le bon de la Défense Nationale.

Au début, personne ne s'est imaginé que les bons de la défense prendraient l'importance qu'ils ont prise dans la vie économique du pays. On m'a raconté que, quelque temps avant sa mort, Ribot disait, dans les couloirs du Sénat que, le jour où il avait eu l'idée de créer le bon de la Défense nationale, il aurait mieux fait de se casser la jambe ! Le fait est que certainement, quand on l'a créé — personne ne sait au juste qui en a eu la première idée — on n'a pas pu concevoir le rôle que le bon de la Défense nationale jouerait dans la vie économique du pays.

D'abord, pendant la guerre, les paysans avaient des épargnes qu'ils ne savaient où placer. Ils ont trouvé très avantageux de les fixer sous cette forme, au lieu de faire de la thésaurisation ; en effet, le bon de la Défense rapporte intérêt, et c'est une épargne qui est aussi occulte, puisqu'on peut aller chercher son bon dans n'importe quel bureau de poste et qu'il n'en reste aucune trace. On a donc accumulé de petites épargnes de cette façon.

Puis, les banques avaient des disponibilités, par leurs dépôts. Avant la guerre, elles faisaient travailler ces dépôts, par le jeu de l'escompte commercial. Comme ce service de l'escompte a considérablement diminué depuis la guerre, les banques ont été amenées tout naturellement à placer leurs dépôts en Bons de la Défense. Ainsi, on a trouvé, par suite des conditions économiques gé-

nérales du pays, une surface de placements formidable pour ces Bons de la Défense.

Il ne s'agit pas du tout de savoir si l'on a bien fait ou si l'on a mal fait de pratiquer cette politique des « Bons ». La recherche des responsabilités ne nous intéresse pas ici. Ce qui nous intéresse, ce sont les conséquences actuelles de cette politique.

Or, la conséquence principale, c'est qu'il s'est produit une fusion de plus en plus intime entre les finances publiques et les finances privées, et il y a, dans ce seul fait, un danger très grave, qu'il est facile de faire apparaître. Dans un tel régime financier, toute perturbation quelconque, de la vie économique, va avoir sa répercussion presque immédiate sur les finances publiques. Inversement, toute tentative de modification du système financier va avoir sa répercussion immédiate sur la vie économique de la nation. Là encore, je voudrais, par un exemple, vous montrer les dangers de cette situation.

Voici l'année 1920. Cette année se caractérise par une grande expansion économique et une hausse des prix, en France comme dans le monde entier. Qu'arrive-t-il ? C'est que l'on a besoin d'argent pour cette inflation économique. On s'adresse à la Banque de France, on retire tous les capitaux qu'on peut retirer, toutes les épargnes qu'on avait mises de côté ; on s'en sert pour les besoins de la vie économique. Ainsi, le portefeuille commercial de la Banque de France passe de 1.268 millions au 24 décembre 1919, à 3.660 millions au 3 novembre 1920.

A ce moment, nous connaissons une crise de trésorerie très grave, parce que les gens ne portent plus leur argent au Trésor.

Mais, en 1921, la crise de dépression arrive, et l'argent reflue vers le Trésor. On souscrit des Bons, l'Etat n'a plus besoin des avances de la Banque, et ainsi le compte des avances de la Banque à l'Etat diminue ; il était de 25 milliards 850 millions en janvier 1920 ; il tombe à 21 milliards 200 millions le 16 mars 1922.

C'est dans cette période-là — je ne sais si l'on s'est, alors, rendu compte des phénomènes économiques qui étaient liés aux phénomènes financiers — qu'on prend la décision de rembourser 2 milliards par an à la Banque. On peut prendre cette décision car, à ce moment-là, le Trésor est à l'aise ; il reçoit tout l'argent qu'il veut, parce que les particuliers n'ont pas besoin de leur argent pour d'autres emplois.

Seulement, la reprise des affaires se produit en 1922, et dès ce moment, la Trésorerie connaît à nouveau la gêne.

On nous parle aujourd'hui, dans certaine presse et certains milieux, de cette fameuse « crise de confiance » que vous savez, comme d'un phénomène tout récent. On s'imaginerait, à entendre ces critiques, que la crise ne date que de quelques mois ; mais elle dure depuis 1922 ! Depuis 1922, il y a un déficit dans la souscription des Bons.

Dans les six premiers mois de 1922, les remboursements ont dépassé de près de 4 milliards les souscriptions de bons, et en contre-partie, les avances de la Banque à l'Etat ont passé de 21.200 millions en mars 1922, à 24 milliards en décembre 1922. A la fin de 1923, le gouvernement avouait que, dans l'ensemble, au cours de l'année 1923, les remboursements avaient dépassé les souscriptions.

Cela s'explique, vous le voyez, non par une crise de confiance politique quelconque, mais simplement par le jeu même de la vie économique. Quand vous liez d'une façon si étroite les finances publiques et les finances privées, ces réactions réciproques se produisent fatalement, à chaque instant.

Mais cette situation, grave par elle-même, s'aggrave encore lorsque des personnes privées ont intérêt à fausser le jeu normal des phénomènes. Je viens de montrer que les finances publiques, dans le régime actuel, sont liées étroitement aux finances privées ; ceux qui dirigent les finances privées du pays ont, par conséquent, une action directe sur les finances publiques. Ce sera, à un moment donné, simplement leur intérêt pécuniaire, à d'autres moments un intérêt social, un intérêt politique, qui les fera agir. Et le gouvernement se trouvera en présence de grandes puissances financières, capitalistes, qui viendront, quand elles le voudront, lui mettre le couteau sur la gorge.

Nous avons reçu, déjà, les confidences d'hommes d'Etat qui nous ont dit quelle était leur position d'humiliation morale, alors qu'ils se trouvaient en présence de représentants des Banques qui, chaque semaine, presque à chaque instant, étaient là, dans le cabinet ministériel, pour imposer leurs conditions à l'Etat.

Et j'ajoute que cette fusion beaucoup trop étroite entre les finances publiques et les finances privées, sur laquelle j'insiste ici, a encore d'autres conséquences bien fâcheuses, sur lesquelles il faut tout de même que je dise un mot. Loin de moi la pensée d'attaquer les administrateurs de nos finances publiques ; je me garderai de rappeler, à leur propos, la fable « du chien qui portait à son cou le dîner de son maître » (*Sourires.*) Cependant, il faut bien noter que, par le fait même que le Trésor a pris cet aspect nouveau de banque d'affaires, ses administrateurs ont perdu un peu leur âme d'administrateurs pour prendre celle de financiers, couvrant d'un prétexte de réalisme la complexité de leurs conceptions. Ils n'ont pas pu voir les solutions autrement que sous la forme de ces combinaisons bancaires compliquées, qu'on a multipliées depuis le moment où l'on a été obligé de faire appel aux banques dans les conditions que j'ai indiquées tout à l'heure.

Mieux que cela : ces administrateurs du Trésor ont fini par considérer que tout le reste était chose accessoire et secondaire, que l'essentiel était dans ces opérations bancaires, que là gisait tout le problème et qu'on ne pouvait envisager les solutions financières que de ce point de vue. Ainsi, ils ont

pris dans la gestion, dans la direction de notre politique financière, un rôle, une place qui logiquement ne leur appartenaient pas.

D'ailleurs, dans l'effroyable multiplication des fonctions et des services, nos administrateurs perdent la notion de cette belle simplicité que Napoléon admirait dans son ministre du Trésor, le grand Mollien, quand il disait :

« Mollien avait ramené le Trésor public à une simplicité telle que dans un seul tout petit cahier, j'avais constamment sous les yeux l'état complet de mes affaires, la recette, la dépense, l'arriéré, les ressources... »

Ils ont tendance à considérer que le Trésor se suffit à lui-même, qu'il doit vivre d'une vie monotone et secrète, par des combinaisons financières aussi compliquées que savantes, et où tout le monde doit trouver son profit.

Aussi arrive-t-on à un effroyable gâchis.

On se souvient de l'émoi jeté dans l'opinion lorsqu'au début de 1922, M. Cellier, dans une conférence faite à l'École des sciences politiques révéla qu'une Commission spéciale du ministère des Finances avait reconnu qu'il était absolument impossible de fixer le montant total des bons du Trésor jusqu'à concurrence de plusieurs milliards.

Et une enquête de l'Inspection générale des Finances révélait que le montant des bons en circulation qui était, dans les statistiques officielles, inscrit pour 65.420 millions, devait être ramené à 58.500 millions environ.

Est-ce que ce seul trait ne juge pas tout un régime ?

En vérité, depuis des années, depuis le début de la guerre, nous n'avons plus qu'un Trésor hypertrophié dont l'Etat, le Parlement comme le gouvernement lui-même, ont perdu le contrôle et qui est livré tout entier aux fantaisies et à la rapacité de tous les grands pilliers de la finance publique et privée.

Et maintenant, je pense que vous comprenez ce que je veux dire quand je déclare qu'à mon sens c'est là qu'est le vice central de tout notre système financier, le foyer de la fraude le plus occulte, mais aussi le plus dangereux, celui qui risque de mettre l'incendie à tout l'édifice.

Eh ! oui, corriger les injustices de l'impôt, faire payer ceux qu'une honteuse politique a exonérés ou a encouragés à la fraude, par les exemptions, par le régime des forfaits, des fuites, c'est bien !

Corriger les fraudes et injustices fiscales qui résultent de l'exagération de certaines taxes qui frappent inégalement les classes riches et les classes pauvres, c'est bien !

Mais traquer dans cette maison du Trésor les grands bandits de la finance qui s'y sont installés en maîtres et qui en ont fait leur forteresse, j'ose le dire, ce serait mieux, beaucoup mieux.

Et c'est une besogne plus urgente que toute autre.

Maintenant que nous connaissons le mal, nous

n'avons pas le droit de nous arrêter là. Il faut que nous indiquions les remèdes ; en tout cas, il faut que nous les cherchions. Mais lorsqu'on a posé le problème comme je viens de le poser, il me semble que la solution apparaît assez facilement à l'esprit.

Puisque tout le mal provient d'une confusion trop grande entre les finances publiques et les finances privées, et que cette confusion provient elle-même de ce qu'on a faussé les rouages du Trésor, eh bien ! il faut revenir aux traditions, il faut replacer le Trésor dans la situation où il était avant la guerre, il faut lui enlever tous ces services adventices qu'on y a ajoutés, et le laisser dans son rôle normal de caissier et de comptable.

Oui, mais comment cela ? Ici, beaucoup vous diront : « Aujourd'hui, la complexité même de la trésorerie est telle qu'il est impossible de revenir aux us anciens ». Ce n'est pas mon avis. Je crois qu'on peut, si l'on veut, apporter le remède nécessaire dans l'organisation interne de notre Trésor.

Il faut soumettre à une analyse critique sévère ces services qui se sont développés à l'excès, les prendre l'un après l'autre et voir, pour chacun d'eux, comment on peut ou le supprimer ou l'améliorer.

Voici, par exemple, le service de la dette flottante, avec cette masse de bons qui entraînent ces opérations compliquées avec les banques, que je signalais tout à l'heure. Ici, il faut prendre, me semble-t-il, une mesure radicale ; il faut revenir au système ancien, ne pas permettre au Trésor d'émettre des Bons autrement que pour les besoins courants de la Caisse. Il faut revenir à ce qui était la règle avant 1914. Seulement, pour cela, il faut évidemment, d'abord, mettre une muraille entre le passé et le présent.

Pour ma part, je ne vois qu'une solution. Au Parlement, on en a proposé beaucoup d'autres, mais petit à petit elles s'éliminent les unes après les autres et il n'en reste qu'une : il faut consolider la dette flottante. On nous dit : « C'est très grave, vous ne pouvez pas consolider la dette flottante ; elle joue aujourd'hui dans la vie économique un rôle tel que, si vous y touchez, vous allez bouleverser toute l'économie nationale. »

Eh ! parbleu, je le sais bien, puisque tout mon exposé porte là-dessus, puisque je vous ai indiqué que les inconvénients de la situation présente résident précisément dans cette pénétration réciproque des finances publiques et des finances privées. Ce n'est pas maintenant que je vais l'oublier ! Seulement, je crois que la difficulté n'est pas irréductible.

Avant la guerre, comment donc était organisé le service des finances privées dans la Nation ? Il était commandé par la Banque de France. C'était la Banque qui était le grand régulateur. Par l'escompte, par l'émission, c'est elle qui réglait la circulation monétaire, suivant les besoins, qui commandait à l'épargne et au crédit commercial.

Eh bien ! il faut revenir à ce système financier.

En même temps que vous consoliderez votre dette flottante, vous direz à la Banque de France : « Tu vas reprendre ton rôle ». Et comme ce rôle va être très délicat, très grave au début, puisque nous allons nous trouver en présence d'une crise économique résultant de la consolidation de la dette flottante, il faudra accorder à la Banque beaucoup de facilités. Je ne verrais, pour ma part, aucun inconvénient, par exemple, à supprimer complètement le plafond de l'émission, pour un certain temps. Je dirais : « La Banque de France pourra émettre le nombre de billets nécessaires aux besoins économiques du pays. » Seulement, je dirais en même temps : « En aucun cas, l'Etat ne prélèvera de billets à la Banque de France; l'émission ne jouera qu'en fonction des besoins économiques de la Nation. Je fais crédit, sur ce point, à l'expérience et à la sagesse des administrateurs de la Banque de France ».

Sans doute, nous traverserions une crise économique grave pendant un certain temps, mais je suis sûr que nous en triompherions rapidement, et du moins nous en sortirions avec la santé. Tandis que, si nous ne faisons pas cela, nous nous enfoncerons de plus en plus dans une situation dont nous ne pourrions plus sortir.

Voilà comment je réglerais la question de la dette flottante : Consolidation, par les modalités que vous voudrez, au besoin, consolidation forcée. Puis, liberté plus grande du crédit privé, par des facilités accordées à la Banque de France.

Il est un autre point, dans cette réforme du Trésor, sur lequel il nous faudrait bien porter notre attention : c'est celui du service de la dette extérieure. Je vous ai montré que le Trésor était devenu une banque énorme de change, par suite des besoins du service de la dette extérieure.

Sans doute, le problème de la dette extérieure est plus un problème politique qu'un problème de trésorerie. Mais en le considérant au point de vue de la trésorerie, j'estime qu'on pourrait et devrait dire : une considération technique doit dominer toutes les autres, le Trésor n'a à sa disposition que des francs intérieurs. Nous dirons donc à

l'Angleterre, aux Etats-Unis : « Il est entendu que nous vous devons des livres et des dollars. Seulement, pour avoir une trésorerie saine, un budget sain, comme vous y avez vous-mêmes le plus grand intérêt, il faut que nous comptions, non pas en dollars ou en livres, mais en francs. Tous les ans, nous affecterons au service de notre dette extérieure une somme à déterminer, en francs. Nous verserons cette somme, par exemple, à une caisse entièrement distincte du Trésor; et c'est cette caisse, qui pourra être placée sous le contrôle de nos créanciers étrangers, qui fera les opérations de change, et non plus l'Etat. Ainsi celui-ci sera débarrassé de toute la complication qui résulte des opérations que le Trésor est obligé de faire pour assurer ses paiements à l'étranger. »

Il est encore d'autres mesures à prendre pour nettoyer le Trésor français, oui, nettoyer, car je crois qu'on peut comparer celui-ci aux écuries d'Augias : si l'on emploie simplement les balais des uns ou des autres, si l'on se contente d'améliorer tel ou tel service, si l'on échafaude de nouvelles combinaisons partielles, fragmentaires, on n'en sortira jamais. Introduisez là-dedans le large fleuve du bon sens, de la clarté, revenez aux traditions normales d'avant la guerre, revenez à une conception saine du Trésor.

Lorsque cela sera fait, sans doute le problème financier ne sera pas réglé, mais il aura cessé d'être un problème politique et social pour devenir uniquement un problème technique.

Tant que cela ne sera pas fait, le problème financier tout entier restera un problème social, et certainement le plus grave de tous les problèmes sociaux.

Car, dans une démocratie, c'est le problème social le plus grave, que celui de savoir si les puissances financières et capitalistes pourront mettre sous le joug l'Etat, représentant souverain de cette démocratie, à la faveur d'un système financier qui a pour éléments essentiels — et essentiellement immoraux — la spéculation, l'agiotage et la fraude (*Vifs applaudissements.*)

III. - POUR L'ASSAINISSEMENT FINANCIER

Par M. Georges BONNET

Après les exposés que vous venez d'entendre, mon rôle se bornera à vous résumer dans ses grandes lignes la situation et les remèdes qu'elle comporte.

Les discussions financières se sont tellement prolongées et ont eu si fortement leur répercussion dans le public et dans la presse, qu'aujourd'hui elles sont devenues, on peut le dire, familières à tous. Tandis que, il y a quelques mois, les notions de chacun étaient encore un peu vagues et éparses, elles se sont peu à peu réunies et aujourd'hui nous voyons en présence l'une de l'autre deux doctrines financières, entre lesquelles il nous faut choisir.

La première doctrine a été soutenue éloquemment, à la Chambre, par M. Bokanowski et par d'autres orateurs. C'est la doctrine de la confiance, que M. Lucien Romier appelait, l'autre jour, la doctrine de l'empirisme. Elle consiste à dire simplement :

« Si nos finances vont aussi mal, c'est parce que le public a perdu la confiance ; toutes nos difficultés financières, toutes nos difficultés de trésorerie viennent de là. Si le franc baisse, c'est parce que l'on thésaurise, c'est parce qu'on exporte les capitaux à l'étranger. Or, pourquoi thésaurise-t-on, pourquoi exporte-t-on à l'étranger ? Uniquement

parce que le public n'a pas confiance; et il n'a pas confiance, ajoute-t-on, parce que le Gouvernement s'appuie sur une majorité, dont un des éléments — en l'espèce le parti socialiste — représente un élément de désordre, un élément de révolution sociale, qui est de nature à effrayer justement la foule des capitalistes et des épargnants.

« Par conséquent, le problème est simple : il suffit d'avoir un gouvernement qui s'appuie sur une majorité politique différente, en l'espèce sur une majorité de droite ou, si vous voulez, sur une majorité de concentration, en tout cas une majorité dont les partis de désordre et de révolution seront exclus ».

Voilà la thèse. Elle est extrêmement séduisante, d'abord pour les partis qui la soutiennent (*Rives*) et qui, en général, pensent qu'ils seront dans la nouvelle majorité. Mais elle est également très séduisante pour le public, et c'est en cela qu'elle est dangereuse, parce qu'elle persuade le public qu'en effet, la situation est extrêmement facile et que, sans aucun sacrifice, on résoudra les difficultés, uniquement par un changement d'orientation politique.



Cette doctrine, tout à l'heure, mon ami Antonelli vous a montré comment les faits s'étaient chargés eux-mêmes de la démentir.

Elle serait exacte si les difficultés financières dont nous souffrons étaient nées depuis le 11 mai 1924. Or, si vous regardez l'histoire financière de ces dernières années, vous constatez qu'à la fin de 1922, le chiffre des souscriptions de bons de la Défense Nationale tombe de 1.800 millions à 800 millions. En 1923, tout appel au crédit devient extrêmement difficile, à ce point que l'émission du Crédit National faite à la fin de 1923 rapporte à peine la moitié de ce qu'on en avait escompté. Et enfin, les événements de 1924 : la livre à 120 francs, l'obligation où se trouve le ministre des Finances, en mars 1924, d'exempter de l'impôt global sur le revenu les bons de la Défense Nationale, de manière à redonner un peu d'ardeur aux souscripteurs ! Et pendant cette période, des difficultés de trésorerie inouïes ! Difficultés consignées d'ailleurs dans les documents, publiés aujourd'hui, du ministère des Finances.

Les rapports du directeur du mouvement général des fonds — qui était alors M. de Mouy — à son ministre des Finances, sont à peu près conçus dans les termes suivants :

Depuis sept mois — écrit-il vers le mois d'avril 1924 — les difficultés de la trésorerie française ont été telles que si, constamment, le Trésor français n'avait pas eu recours à des avances indirectes de la Banque de France, ou s'il n'avait pas eu recours aux avances occultes des autres banques, le Trésor aurait été constamment en déficit et le maximum des avances constamment dépassé.

En effet, ce n'est un secret pour personne qu'à ce moment, pendant sept ou huit mois, le Trésor français a vécu uniquement avec l'aide des banques, qui souscrivaient des bons de la Défense

Nationale. Ces fonds allaient, comme disaient les techniciens « coucher, entre le mercredi et le jeudi, à la Banque de France », de manière à permettre de faire des bilans rigoureusement exacts ! Voilà la vérité, qui est aujourd'hui connue par les documents que M. Herriot a lus à la tribune de la Chambre et que vous trouverez à l'*Officiel*.

Je prends de même les événements de 1925, la politique pratiquée par M. Clémentel, qui a essayé justement de s'appuyer sur la confiance, et de même sur la politique pratiquée par M. Painlevé lorsqu'il a formé son premier Cabinet. A ce moment, il a fait appel à l'union, il a indiqué qu'il entendait résoudre uniquement deux problèmes : d'une part, la sécurité; d'autre part, le problème financier; que, pour cela, il voulait éloigner tous les sujets de discorde entre les partis. Malgré cela, la situation de la trésorerie — je puis le dire puisque j'étais à ce moment sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil — est restée extrêmement critique et difficile, pendant toute cette période de sept mois où M. Caillaux était ministre des Finances.

La conclusion, comme vous le disait tout à l'heure mon ami Antonelli, c'est que les difficultés sont d'ordre technique, et non pas d'ordre politique.



Lorsque M. Bokanowski nous dit : « Moi, je ne fais pas de politique (*Rives*), je me place uniquement sur un terrain technique », je suis bien obligé de constater que l'examen technique l'amène à une conclusion politique. Tandis que moi, je puis dire, et je dis : je ne fais pas de politique ; je me place uniquement sur le terrain technique, et j'y reste. Et je conclus que les difficultés financières dont nous souffrons tiennent uniquement à des causes techniques et que l'on aura beau essayer, par une nouvelle majorité, par un changement de gouvernement, de rétablir la fameuse « confiance », les difficultés de trésorerie resteront telles que nous les avons connues en 1922, en 1923, en 1924 et en 1925.

C'est pourquoi, à cette doctrine de l'empirisme, s'oppose une autre doctrine, celle qui, du point de vue fiscal et du point de vue de la trésorerie, vous a été exposée ce soir : c'est la doctrine d'un plan d'ensemble de redressement financier.

Je sais bien qu'un pays qui, comme le nôtre, a fait la guerre pendant cinq ans, qui, de ce fait, a emprunté 180 milliards, qui a dû ensuite reconstituer dix de ses départements envahis et a dû emprunter de ce fait 100 nouveaux milliards, je sais bien qu'on ne peut pas espérer rétablir sa situation financière du jour au lendemain. Mais il peut y avoir un plan d'ensemble qui nous mettra dans une situation financière telle que, si tous les Français suivent leur amour, leur passion du travail, s'ils continuent à produire, s'ils vivent en paix, ils arriveront petit à petit à reconstituer leur capital perdu.

Nous pensons que tous les éléments du problème financier forment un tout. Qu'il s'agisse de l'équi-

libre du budget, qu'il s'agisse de la dette flottante, qu'il s'agisse de l'amortissement de la dette publique, qu'il s'agisse enfin de cette question si grave de la stabilisation de la monnaie, on ne peut pas envisager séparément l'un des éléments du problème. On ne peut pas traiter l'une de ces questions sans que, immédiatement, les solutions proposées provoquent des répercussions sur les autres éléments.

* * *

Prenons la stabilisation de la monnaie. Supposez que vous stabilisiez la monnaie au taux de 130 ou 140 francs la livre. Il en résultera immédiatement que toutes les prévisions de dépenses pour cette année seront dépassées, et, par conséquent, votre budget, tel qu'il a été prévu, ne sera plus en équilibre.

Supposez, au contraire, que vous stabilisiez la monnaie au taux de 100 ou 105 francs la livre, c'est-à-dire au taux où elle se trouvait au moment où ont été faites les évaluations de dépenses, votre budget est à peu près en équilibre.

Mais supposez que vous stabilisiez au taux de 80 francs la livre, immédiatement les intérêts de votre dette et la charge des pensions, qui atteignent 20 milliards par an, deviennent tellement lourds qu'ils sont insupportables, et vous êtes alors obligés d'envisager un système de conversion forcée ou d'impôt sur la rente.

On a objecté : « Ceux qui parlent de conversion forcée manquent aux engagements de l'Etat ». Cela est vrai. Mais on peut répondre immédiatement, le jour où l'on a établi le cours forcé, le jour où l'on a décidé que les billets de banque qui, en principe, doivent être échangés contre de l'or, ne pourraient plus être échangés que contre du papier, ce jour-là, par suite des nécessités de la guerre, l'Etat a établi un vaste système de manquement général, non seulement aux engagements de l'Etat vis-à-vis des particuliers, mais aussi aux engagements contractés entre particuliers.

Il y a évidemment, comme le disait M. Keynes, deux moyens pour un Etat de réduire la charge de sa dette : il peut déprécier sa monnaie, et plus il la déprécie, plus la charge devient faible. Il peut, au contraire, revaloriser sa devise, mais alors il est obligé d'envisager un système de conversion forcée.

Imaginez que, comme certains financiers l'ont un moment soutenu, le franc puisse revenir au pair ; supposez que le dollar puisse valoir demain cinq francs, comme avant la guerre. Il est évident qu'on ne pourrait plus, dans ces conditions, payer vingt milliards d'intérêts de la dette et des pensions et qu'il faudrait envisager un système de conversion.

Je vous ai donné ces exemples, et du point de vue du budget, et du point de vue de la dette, pour vous montrer que tous les éléments du problème se tenaient.

Notre doctrine, c'est qu'en effet tous les éléments du problème se tiennent, qu'il faut que, d'un même coup d'œil nous essayions de les embrasser tous ; que tout à la fois nous nous efforcions d'équilibrer rigoureusement et strictement le budget ; que d'autre part nous commençons doucement

d'ailleurs, sans excès, l'amortissement de la dette publique — car il ne faut rien exagérer — L'amortissement doit avoir surtout un caractère, un effet moral. Il est bon que les nations étrangères puissent se dire : « Non seulement la France équilibre son budget, mais elle a même un léger excédent budgétaire, qui lui permet de commencer à amortir sa dette ».

Il faut aussi arriver à régler cette question si grave de la dette flottante. Vous vous rappelez comment, dans le projet que nous avions déposé, nous avions prévu, tout au moins en ce qui concernait les bons à court terme — qui constituent pour leurs porteurs un placement véritable — un système d'aménagement. Grâce aux excédents budgétaires, nous arrivions à rembourser ces bons à leur valeur, mais nous les remboursons en dix-huit ans, avec des échéances fixes et régulières, au lieu d'être obligés de les rembourser, d'après l'échéancier actuel, en dix ans, avec des échéances qui, certaines années, sont extrêmement faibles, et d'autres années sont formidables.

Ce procédé, malheureusement, n'a pas été accueilli par la Chambre, puisqu'il a coûté la vie au ministre dont je faisais partie. Mais il est certain que, quel que soit le système vers lequel on s'oriente, là aussi il faut choisir entre les deux moyens qui ont été proposés : le système du plafond unique, qui résout la difficulté — qui la résout mal à mon avis, mais qui est une solution — ou bien le système de l'aménagement général dont je viens de parler. Là encore, il faut prendre parti.

* * *

Et enfin, il faut prendre parti sur cette question capitale de la stabilisation de la monnaie. Car, si les difficultés de la trésorerie sont devenues telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, c'est parce que, en réalité, le public a peu à peu perdu confiance, non pas dans le Gouvernement, mais dans la monnaie.

Si le public s'est détourné des placements d'Etat, s'il a acheté des meubles, des immeubles, des valeurs étrangères, c'est parce que, peu à peu, il lui est apparu, surtout à partir de 1922, qu'il ne pouvait plus avoir confiance dans la monnaie. Pendant longtemps on avait confondu le franc-or et le franc-papier. Je me souviens qu'envoyé à la Conférence postale de Madrid en 1921, je reçus une instruction du ministre des Finances d'alors, que j'ai conservée précieusement, et qui me disait : « Que rien dans vos paroles, et rien dans la convention qui va être signée ne puisse faire apparaître la plus légère différence entre le franc-or et le franc-papier ». Et pourtant, il suffisait à ce moment de regarder la cote des changes pour s'apercevoir qu'il y avait vraiment une différence entre les deux, et que la peseta valait plus qu'elle ne valait avant la guerre, puisqu'il fallait deux cents francs pour avoir cent pesetas !

Donc, c'est une idée qui était répandue, non seulement dans le public, mais même dans les milieux officiels. Et puis voilà que, tout-à-coup, à partir de 1922-1923, on s'aperçoit que le franc-or

et le franc-papier sont des choses essentiellement différentes, que le capital qu'on a confié un jour à l'Etat, l'Etat ne vous le rend pas à l'échéance, ou plutôt il vous le rend nominalement, mais le papier qu'il vous donne n'a pas la valeur de celui qu'on lui avait apporté. Et alors, on voit les souscriptions s'éloigner peu à peu des placements d'Etat.

S'ils s'en éloignent, ce n'est pas que ces valeurs ne rapportent pas un intérêt suffisant. Si vous considérez toutes les valeurs de la Bourse, il n'y en a pas qui rapportent un intérêt comparable aux placements d'Etat. Prenez les valeurs les mieux cotées à la Bourse, banques, charbonnages, pétroles, etc., vous vous apercevez que, lorsque vous avez payé toute la série des impôts qui grèvent les revenus des valeurs mobilières, vous avez un placement qui rapporte au maximum 2 % ; les placements extraordinaires rapportent 3 %. Tandis que aujourd'hui, vous pouvez, si vous apportez votre argent à l'Etat, en tirer un revenu de 8 à 9 %, au taux où se capitalisent les rentes, et souvent avec une exemption de l'impôt cédulaire et de l'impôt général sur le revenu, comme c'est le cas pour le dernier emprunt-or.

Par conséquent, si l'on se détourne de ces valeurs d'Etat, ce n'est pas du tout parce que l'intérêt est insuffisant ; c'est parce que les souscriptions craignent, par la dépréciation du franc, de perdre une partie de leur capital. C'est à cela qu'il faut porter remède et, encore une fois, le seul remède qu'on puisse y apporter, c'est d'avoir une politique résolue et nette de stabilisation du franc.

* * *

Cette politique est possible. Je me rappelle être allé à Vienne en 1922, à une époque où l'Autriche était dans une situation bien pire que celle où est aujourd'hui la France. C'était une véritable faillite, la couronne n'avait plus aucune valeur. Qu'a-t-on fait ? On a dit à l'Autriche : « Plus d'inflation ! Un budget en équilibre. Vous pourrez même songer, si vous le voulez, plus tard, à amortir vos dettes. Mais pour le moment, nous vous apportons, en livres et en dollars — car l'Autriche n'avait pas cette masse d'or que nous avons dans les caves de la Banque de France — de quoi stabiliser votre monnaie à un taux déterminé. Une livre vaudra, par exemple, 15.000 couronnes, et l'on se tiendra à ce chiffre pendant trois ans ».

La stabilisation qu'on a faite ainsi a subsisté ; elle a tellement subsisté qu'on a pu en faire une mesure légale en créant, en août dernier, le shilling-or qui a, d'une manière officielle et légale, consacré la dévaluation monétaire autrichienne.

Voilà ce qui a été fait en Autriche, et dans tous les pays de l'Europe Centrale, par les banques d'émission, avec une encaisse qui représentait à peine le tiers de leur circulation totale. Or, nous avons aujourd'hui, en or et, si nous le voulions, avec les crédits extérieurs que nous pouvons obtenir, une masse qui serait d'au moins la moitié de la circulation totale en billets. Notre situation est donc tout à fait favorable si nous voulons avoir

le courage d'envisager dans leur ensemble tous les éléments du problème et de les régler.

Voilà très rapidement esquissée la politique qui doit être faite, la politique que nous préconisons dans ce pays. Sans doute, elle se traduira par des difficultés économiques, par une crise assez pénible à surmonter. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions retrouver la santé financière.

Mais, moi qui ai passé quelques semaines au ministère des Finances, je puis dire que l'impression très nette qu'on en rapporte, bien loin d'être une impression d'inquiétude, est réconfortante. J'ai le sentiment que notre pays a vécu beaucoup trop longtemps dans un sentiment d'optimisme excessif. On ne voyait pas les difficultés financières, les affaires allaient bien, on avait beaucoup d'argent ; on vivait même parfois dans un luxe, une opulence qu'on n'avait pas connue avant la guerre. Brusquement, on a fait miroiter aux yeux du public ces mots d'inflation, de faillite, de banqueroute ; on lui a représenté l'exemple de l'Allemagne ! Mais là, il faut réfléchir un instant. L'Allemagne a fait une politique systématique d'inflation, pour boucler son budget, pour payer ses fonctionnaires, et cela par système. Nous, sans doute, nous avons fait de l'inflation et d'une manière trop considérable, il faut le regretter, mais enfin cette inflation a servi, pour dix milliards, à rembourser des bons qui venaient à échéance, et par conséquent elle a contribué pour une part à diminuer notre dette. Elle n'a donc nullement le caractère de l'inflation systématique qui a été faite par certains pays.

* Si vous considérez l'ensemble de la situation financière de la France, on se rend compte d'abord que le pays a pris conscience de la nécessité d'un effort fiscal. On se rend compte qu'il suffit de peu de choses pour obtenir un équilibre sérieux et certain du budget. Et puis, ces problèmes de la trésorerie, de la dette flottante, qui étaient inconnus jusqu'ici, on a le sentiment qu'ils sont sur le point d'être réglés par une solution qu'il faudra envisager.

* * *

Voilà l'ensemble des idées que je voulais vous indiquer. Je suis persuadé que, le jour où le pays aura bien pris conscience qu'il se trouve en présence de deux doctrines : d'un côté, la doctrine empirique de la confiance, que j'appelle la doctrine du moindre effort ; de l'autre, la doctrine de l'effort fiscal raisonné, volontaire, conscient, il n'hésitera pas à faire cet effort, à la condition, bien entendu, qu'il soit juste.

Nous devons parler ce soir de la justice fiscale. Eh bien ! l'impôt le plus injuste, comme on vous l'a démontré, c'est l'impôt qui aboutit, par une politique désordonnée, à des inflations successives. Voilà pourquoi il faut, à tout prix, envisager, par un plan d'ensemble, la solution de tout le problème financier.

Je crois que les deux doctrines, qui ont mis quelque temps à se former et à se traduire, vont se heurter prochainement au Parlement, dans la

presse et dans le public ; et je suis persuadé, je le répète, que la doctrine qui triomphera, c'est celle que nous avons essayé de vous exposer ce soir, celle de l'effort conscient et général, celle du plan d'ensemble d'assainissement financier.

D'ailleurs, je n'ai pas changé d'avis. Déjà, en 1920, dans un livre sur « Les Finances de la France », j'écrivais que je ne croyais pas que le salut pût être cherché ailleurs. En 1924, m'adressant à M. Clémentel, ministre de M. Herriot, je lui tenais le même langage. Etant au Gouverne-

ment, nous avons essayé, pour la première fois, de déposer un plan d'ensemble, dans lequel tout à la fois étaient compris et l'équilibre budgétaire et l'amortissement de la dette publique, et l'aménagement de la dette flottante, et une stabilisation monétaire que des conversations avec l'Angleterre et l'Amérique nous permettaient d'espérer.

Je suis donc resté fidèle à cette doctrine, parce que je la crois bonne, parce que je crois que, seule elle peut sauver et redresser les finances de ce pays. *(Vifs applaudissements.)*

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 25 JANVIER 1926

Bulgarie. — Dans les *Cahiers* du 25 mars, page 136, deuxième colonne, première ligne, la citation empruntée au journal socialiste *Epocha*, du 14 mai 1925, reproduisant l'opinion du leader socialiste, M. Pastoukoff, doit être ainsi rétablie :

« Je puis dire que, d'une manière générale, un tribunal civil aurait prononcé dans des circonstances pareilles, une sentence analogue. En d'autres termes, cette sentence est conforme à la conception générale du droit et répond à l'opinion publique révoltée par l'attentat. En présence des actes et des excès qui empoisonnent l'organisme de l'Etat, nous préférons nous incliner, même devant la sentence la plus sévère, car c'est ainsi seulement que la foi de notre société en la justice bulgare, deviendra plus forte. »

Le texte publié page 136, à la place de cette citation, est un extrait du mémoire de M. Belcheff.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1926

Présidence de M. FERDINAND DUISSON

Étaient présents : M. Buisson, président ; Mme Méward-Dorian, MM. Victor Basch, A.-F. Hérol, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Emile Kahn, Langevin.

Excusés : MM. Besnard, Bouglé, F. Challaye, E. Herriot, R. Picard.

Paix (Banquet de la). — La délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix organise, en l'honneur des accords de Locarno, un banquet qui aura lieu le 22 février. Elle prie le Comité Central d'y envoyer un délégué.

M. P. Langevin représentera la Ligue à la manifestation du 22 février.

Bulgarie. — M. Emile Kahn propose au Comité un ordre du jour dont nous donnons le texte ci-après. Préliminairement, M. Kahn tient à rassurer le président qui a exprimé la crainte que la Ligue ne s'immisce indûment dans les affaires intérieures des partis étrangers. Il ne s'agit pas ici de luttes

de partis, mais de la dignité et de la sécurité de la personne humaine. Lorsque les droits de l'homme sont violés, le devoir de la Ligue est d'intervenir. Dès ses origines, notre association a soutenu tous les persécutés, sans distinction de nationalité.

M. Emile Kahn rappelle qu'en 1900 déjà, M. Traux est intervenu en faveur de la Finlande. Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, aucun doute n'est possible. La Ligue bulgare elle-même, par la voix de son président, M. Ganef, a demandé notre appui. Il y a dix-huit mois que la Ligue est sollicitée d'intervenir. Elle temporise. Son enquête a traîné. A présent, nos informations sont prises ; il faut enfin conclure.

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA BULGARIE

La Ligue française des Droits de l'Homme a été plusieurs fois sollicitée d'élever sa protestation contre le régime institué en Bulgarie après le coup d'Etat du 9 juin 1923.

Fidèle à sa doctrine et à sa tradition, qui, sans la mêler jamais aux compétitions des partis, lui font un devoir d'intervenir en France et hors de France partout où les Droits de l'Homme sont méconnus, la dignité humaine avilie et la vie humaine menacée ;

Sans empiéter sur les droits de la Ligue bulgare, mais au contraire encouragée par les sollicitations du président de cette Ligue, réclamant lui-même le concours de la Ligue française ;

Elle a décidé de s'éclairer par des témoignages oraux, qu'elle a reçus dans les séances des 18 mai et 16 novembre 1925, et du 25 janvier 1926.

La Ligue tient à spécifier qu'au nombre des témoins qui ont déposé devant elle figuraient des représentants qualifiés des deux tendances bulgares. Elle a entendu, notamment, et à deux reprises, les délégués de la Section parisienne de la Ligue bulgare, lesquels ont joint à leurs dépositions un ample mémoire sur la situation en Bulgarie.

Des témoignages ainsi recueillis et des documents par elle reçus, la Ligue française dégage les conclusions suivantes :

1° Une connaissance entière des événements de Bulgarie ne pourrait être acquise que par une enquête menée sur place par une Commission capable d'entendre et de contrôler les témoignages en langue bulgare et assurée d'une pleine liberté d'action.

La Ligue française des Droits de l'Homme ne saurait aucunement se charger d'entreprendre une telle enquête. Elle souhaite qu'elle soit menée par la Société des Nations, ou à son défaut, par une organisa-

tion comme la Dotation Carnegie, dont l'enquête sur les guerres balkaniques passe justement pour un modèle du genre.

2° Dans l'état actuel de ses informations, la Ligue ne peut émettre un jugement sur toutes les violations ou prétendues violations des Droits de l'Homme qui se seraient accomplies en Bulgarie ou s'y accompliraient encore.

Trop de points importants (comme la quantité des victimes de violences, les auteurs directement et indirectement responsables d'attentats à la vie humaine, les causes et circonstances du plus grand nombre de ces attentats) loin d'être élucidés sont sans cesse obscurcis par des affirmations partiales, contradictoires et dénuées de preuves.

3° Dès à présent, cependant, certains faits se trouvent établis : adoption et application de la loi arbitraire sur la défense de l'Etat, répression « par tous les moyens » de l'insurrection de septembre 1923, dispersion par les armes de tout rassemblement ou manifestation interdite, sans aucun avis préalable (circulaire du 13 août 1924) assassinat (juin 1924) du député Petko Petkoff, dans des circonstances qui rappellent le meurtre de Matteotti et l'impunité de ses assassins; après l'attentat de la cathédrale, tout un système de répression sans garanties, sans contrôle et sans frein, comme l'attestent les informations mêmes des journaux bulgares, autorisées par la censure, les déclarations répétées du parti socialiste bulgare, les attestations de députés travaillistes anglais, alors présents à Sofia; et comme le confirment pour certains cas de disparitions mystérieuses, d'exécutions sommaires, de violences et d'assassinats, et M. Malinkoff, ancien président du Conseil, chef du parti démocrate, et d'autres personnalités bulgares, touchant de près à la Ligue des Droits de l'Homme et peu suspects de partialité.

Tous faits qui, joints à la surveillance étroite de la presse bulgare et à l'émission des fausses nouvelles pour tromper l'opinion européenne, suffisent à caractériser le régime Tsankoff, le montrent analogue à tous les régimes fascistes, et appellent la protestation indignée de tous les hommes qui croient aux Droits de l'Homme.

4° En vain prétendrait-on, comme la Section parisienne de la Ligue Bulgare, justifier ces violations formelles des Droits de l'Homme par des actes provocateurs du gouvernement de Stamboulsky et par une conspiration permanente des agrariens et des communistes unis contre l'Etat et la Société bulgare.

D'une part, en effet, l'alliance des agrariens émirés avec les communistes est démontrée inexacte. D'autre part, aucun meurtre ne peut être légitimement imputé à Stamboulsky ou à ses ministres. Le Gouvernement de Stamboulsky, s'il a prêté à la critique et au blâme, n'a fait exécuter ni assassiner personne.

La Ligue tient à ajouter que des crimes passés, jussement-ils prouvés, n'accusent pas les crimes présents. Le fascisme érige la vendetta en doctrine, les Droits de l'Homme ne l'admettent pas.

5° Au témoignage même de la Section parisienne de la Ligue bulgare « la conspiration a été vaincue », l'Etat et la Société sont sauvés. Rien ne s'oppose donc plus à une amnistie pleine et entière qui, effaçant toutes les peines, permettra l'oubli de toutes les violences et la réconciliation nationale.

Cependant, l'amnistie votée le 7 février reste partielle et partiale. Elle accorde l'oubli aux anciens ministres du roi Ferdinand, responsables de la guerre. Elle pardonne aux spéculateurs, aux profiteurs de guerre, aux policiers, gendarmes, officiers, agents réguliers ou irréguliers du gouvernement, convaincus d'abus de pouvoir, de vols ou de meurtres accomplis depuis le coup d'Etat. Elle exclut plus d'un millier de personnes appartenant toutes à l'opposition et condamnées pour délits politiques. Elle suspend sur les

amnistés suspects d'opposition la menace d'un rétablissement de la peine. Et la loi sur la défense de l'Etat n'est ni abrogée ni atténuée.

La Ligue française des Droits de l'Homme, au nom des principes qu'elle défend depuis vingt-huit ans et dans un sentiment de compassion profonde pour le peuple de Bulgarie, si estimable et si malheureux, adresse un appel à tous les Bulgares pour que cesse entre eux toute effusion de sang.

Elle attend du gouvernement de M. Liapicheff, l'amnistie totale et sans réserves, l'abrogation de toute loi d'exception, enfin les garanties de liberté, de sécurité et de justice dues à tout citoyen dans un Etat normalement constitué.

Elle compte sur la Ligue bulgare pour soutenir en Bulgarie les Droits de l'Homme et pour exiger qu'ils y soient par tous respectés au profit de tous.

M. Emile Kahn expose qu'il n'a retenu qu'un certain nombre de faits, tous dénoncés, qui suffisent à justifier notre intervention. Il attire spécialement l'attention du Comité sur la loi concernant la défense de l'Etat qui frappe d'interdit les partis d'opposition extrême et réprime féroce toute propagande d'opposition; il donne lecture de l'art. 16, en vertu duquel ont été frappés les condamnés politiques auxquels on refuse aujourd'hui l'amnistie.

Il est certain — poursuit M. Emile Kahn — que le Gouvernement Tsankoff a réprimé sauvagement la révolte de septembre 1923. Nous en trouvons la preuve dans les déclarations de M. Tsankoff, le témoignage de M. Vandervelde et la brochure « Bulgariens Blutstrom », publiée par la Ligue allemande des Droits de l'Homme. Ce rapport donne la liste des personnes assassinées. Parmi celles-ci figurent un grand nombre d'intellectuels, avocats, médecins, fonctionnaires, étudiants. Or, la Section parisienne de la Ligue Bulgare affirme que le gouvernement de Stamboulsky avait, comme adversaires, tous les intellectuels du pays. Il faudrait donc admettre que quelques mois de régime Tsankoff auraient soulevé contre lui ses propres partisans.

Une circulaire du 13 août 1924 ordonnait la dispersion par les armes, sans aucun avis préalable, de tout rassemblement ou manifestation interdite. M. Vandervelde la comparait aux ordonnances des généraux allemands dans la Belgique occupée.

M. Emile Kahn apporte l'aveu d'authenticité, recueilli par lui dans le journal officiel du gouvernement bulgare.

Quant à l'assassinat de Petkoff, il est caractéristique en ce qu'il répète l'affaire Matteotti. Fils d'un ancien président du Conseil, député agrarien, Petko Petkoff dénonçait les violences infligées aux paysans. Le gouvernement l'accusait de trahison, sans jamais oser le poursuivre. Ces excitations ont abouti à l'assassinat de Petkoff. L'assassin, un agent de police, a été condamné à mort, gracié et libéré.

M. Emile Kahn examine ensuite le système de répression appliqué par M. Tsankoff au lendemain de l'attentat contre la cathédrale. Il observe que les auteurs directs de ce crime n'ayant pu être atteints, on a impliqué sur-le-champ de pseudo-complices. Un colonel contre lequel il n'existait aucune preuve de participation à l'attentat, et Marco Friedmann qui n'était accusé d'autre chose que d'appartenir au parti communiste, furent condamnés tous deux à mort. Les avocats imposés d'office aux prévenus — des militaires — requerraient contre leurs propres clients. Quant aux défenseurs devant des conseils de guerre, ils furent menacés ou frappés. L'ordre des avocats a dû exiger — sans l'obtenir — le respect de la défense.

Le gouvernement a reconnu les arrestations arbitraires, mais il en accuse des « facteurs irresponsables ». Sur ce point, M. Emile Kahn extrait du rapport des députés travaillistes anglais qui firent un séjour à Sofia en avril 1925, au lendemain de l'attentat contre la cathédrale, le passage suivant :

« Il était évident que les gens qui procédaient

activement aux « razzia », aux arrestations, aux perquisitions, ainsi que ceux qui faisaient des visites domiciliaires et qui arrêtaient les personnes pour les mettre en prison, finalement ceux qui conduisaient les prisonniers aux lieux d'exécution, étaient des bourgeois armés, et que les soldats de l'armée régulière et les agents de police jouaient vis-à-vis d'eux le rôle de subordonnés. Ces personnes appartenaient pour la plupart à la bourgeoisie et étaient généralement membres de la Koubrat ou Ligue militaire... »

On a procédé à des exécutions sommaires, déclare M. Emile Kahn. Quant aux exécutions en forme, il oppose à l'affirmation de la Ligue bulgare tendant à faire croire qu'il n'y a eu qu'un petit nombre d'exécutions capitales, la liste pourtant incomplète établie par la Ligue allemande, qui compte plus de deux cents victimes, parmi lesquelles des femmes et des enfants. Des accusés ont été torturés au cours de l'instruction. M. Emile Kahn ajoute que les indications des travailleurs anglais et de la Ligue allemande sont corroborées par les déclarations du parti socialiste bulgare. Le 13 mai 1925, une délégation de ce parti, comprenant MM. Sakissoff, Pastoukoff et Naikoff, s'est présentée chez M. Tsankoff et a exprimé les revendications suivantes :

1° Supprimer immédiatement la censure qui n'autorise dans la presse aucune opinion, fût-elle la plus ordinaire, qui ne soit pas du goût du gouvernement et des censeurs ;

2° Abolir dans le plus bref délai l'état de siège qui entrave au même titre la vie politique et économique du pays ;

3° Rétablir le respect du droit de réunion, en autorisant la convocation de meetings au moins dans des salles, afin de donner la possibilité aux citoyens de se renseigner sur le changement survenu et de dissiper l'oppression qui pèse sur leur âme, tant à la suite des agissements des conspirateurs que des actes de certains agents des autorités et de personnes irresponsables faisant partie des groupements politiques, comme celui des nationaux, libéraux, etc., qui par les temps troubles élèvent l'étendard de l'égoïsme individuel et de coterie, enseignant la haine et la vengeance ;

4° Mettre en liberté les citadins et paysans arrêtés sans prétextes plausibles ;

5° Interdire à tout prix, et sous peine des pires châtimens, toute torture morale ou physique sur la personne de ceux qui sont mis en état d'arrestation ;

6° Arrêter les cas d'exécutions sans jugement ;

7° Procéder à une enquête judiciaire sur les cas d'arbitraire et de vengeance personnelle, et ordonner les mesures nécessaires pour le châtimement exemplaire des coupables.

M. Emile Kahn rappelle que la Section parisienne de la Ligue bulgare a déclaré récemment que M. Sakissoff n'a plus l'oreille des social-démocrates bulgares, et que seul M. Pastoukoff a le droit de parler en leur nom. Il convient donc de remarquer que M. Pastoukoff faisait partie de la délégation dont on vient de lire la requête. Il ajoute que la démarche du parti socialiste bulgare a été déformée par la presse bulgare ; que le gouvernement l'a travestie en démarche d'approbation, et que la censure bulgare a empêché les socialistes de rétablir la vérité.

La rigueur arbitraire de la répression est reconnue enfin par la Ligue bulgare elle-même. M. Ganef, en effet, écrit à Mme Ménard Dorlan : « Des excès n'ont pu être évités. Le sort de 25 personnes demeure inconnu. Nous ne nions pas la responsabilité du Gouvernement lequel n'a pu faire cesser les assassinats et en découvrir les auteurs ». Dans une lettre récente, M. Ganef se plaint que ses démarches auprès du Gouvernement n'aient pas eu l'effet désiré et il conclut par la disparition du poète Géo Mileff ainsi que celle du journaliste Herbst.

M. Emile Kahn se fondant sur ces faits assimile le régime Tsankoff aux régimes qui sévissent dans les pays fascistes. Il regrette que la Ligue française n'ait

pas élevé sa voix pour dénoncer de telles violations des Droits de l'Homme. Elle s'est tue peut-être parce qu'elle ne voulait pas empiéter sur le rôle de la Ligue de Bulgarie. Mais le président de cette association, M. Ganef, déplore son impuissance à agir ! Ce qui a paralysé la Ligue française, semble-t-il, c'est l'attitude de la Section parisienne de la Ligue bulgare dévouée au gouvernement qui prétend excuser les actes d'arbitraire et de violence en les présentant comme une légitime riposte aux provocations communistes. Cette excuse facile est celle de tous les fascismes. Si elle vaut pour le régime Tsankoff, elle doit valoir pour le régime Mussolini. Au reste, quand bien même il y aurait, eu sous Stamboulsky des actes de violence, ils ne justifieraient pas les atrocités actuelles. La Ligue ne saurait admettre le principe de la « vendetta ».

M. Emile Kahn craint que le nouveau ministère ne soit inspiré du même esprit que le gouvernement Tsankoff. L'amnistie qu'il vient de faire voter reste incomplète. Elle exclut les personnes appartenant à l'opposition et condamnées pour délit politique.

M. Emile Kahn conclut en demandant au Comité de voter son projet de résolution dont il souligne le caractère modéré.

Comme M. Emile Kahn, M. Guernut distingue la Ligue bulgare et la Section parisienne de la Ligue bulgare ; conformément aux usages, il a toujours puisé ses renseignements auprès du président de la Ligue bulgare à Sofia, qui, avec infiniment de bonne grâce, a toujours répondu à nos questions et avec lequel il se déclare pleinement d'accord.

Cette précision apportée, M. Guernut exprime son regret de ne pouvoir voter telle qu'elle est la résolution de M. Emile Kahn et cela pour trois motifs :

1° Parce qu'elle contient certaines inexactitudes ; par exemple, M. Ganef n'a pas réclamé une enquête de la Ligue française ; il a protesté au contraire contre notre décision d'en ouvrir une.

M. Emile Kahn déclare que M. Guernut se méprend sur le sens de ce paragraphe, mais que par esprit de conciliation, il le retire.

M. Guernut passe à son second grief : il aperçoit une contradiction dans le fait de solliciter une enquête sur la situation en Bulgarie et néanmoins de porter dès aujourd'hui un jugement sur cette situation ; ou bien nous nous croyons suffisamment informés pour juger et à quoi bon une enquête ? ou nous estimons qu'une enquête est utile et abstenons-nous provisoirement de juger. Au surplus, M. Guernut ne croit pas que la Société des Nations soit qualifiée pour une enquête sur la situation intérieure des Etats. Elle ne peut intervenir que dans le cas de conflits internationaux.

M. Emile Kahn conteste qu'il y ait contradiction, mais pour éviter un débat oiseux, il retire également ce second paragraphe.

Enfin, M. Guernut ne votera pas l'ordre du jour proposé parce que cet ordre du jour exprime un jugement trop sommaire. Il accuse le régime Tsankoff d'être un régime fasciste. M. Guernut s'en étonne : à son avis un régime fasciste est un régime qui subordonne les Parlements, asservit les tribunaux et supprime des libertés essentielles comme la liberté de la presse. Ainsi en est-il en Italie. Mais en Bulgarie, rien de pareil, semble-t-il. Le Sobranié existe et légitime. Les tribunaux semblent fonctionner librement ; ils ont même acquitté un assez grand nombre d'inculpés qui leur étaient envoyés par le gouvernement ; la Presse ne semble nullement jugulée et ne se fait pas faute d'attaquer le régime. Est-ce là un véritable fascisme ?

M. Guernut estime qu'à la situation actuelle de la Bulgarie il y a d'autres causes que l'existence de les pratiques du gouvernement Tsankoff. Il y a, par exemple, le traité de Neuilly qui a dépouillé la Bulgarie d'une partie de son territoire. Il est naturel qu'un peuple ainsi mutilé perde sa sérénité et soit poussé

aux pires violences. Quelle n'est pas en second lieu l'importance du problème des réfugiés ? La Bulgarie voit en effet s'abattre chez elle, venant des autres pays, des Bulgares qui, déracinés, souffrant une misère atroce, sont la proie de toutes les excitations et prêts à tous les excès. Pourquoi ne pas parler non plus des bandes qui, à l'instigation des communistes et aussi, semble-t-il, de quelques agrariens extrémistes, passent la frontière, se livrent au pillage et provoquent des répressions sanglantes. Enfin il n'est pas douteux que, plusieurs fois, les communistes ont suscité en Bulgarie de graves désordres. M. Guernut n'oublie pas le complot contre le roi et surtout le tragique attentat de la cathédrale. Or, de ces faits, de ces responsabilités, M. Emile Kahn ne dit pas un mot. C'est comme si, toutes proportions gardées, on ne voyait dans la Convention que l'échec, sans parler de la Vendée ni de l'invasion.

M. Guernut ne conteste pas les faits énoncés par M. Emile Kahn. Mais où M. Emile Kahn voit une cause unique, il en découvre plusieurs. A ses yeux, la situation se présente de la manière que voici : Stamboulisky a été un grand réformateur et un pacifiste convaincu. Son tort a consisté à mésestimer les intellectuels et les citoyens. Pour conserver le pouvoir, il semble avoir usé de méthodes dictatoriales, faisant invalider l'élection d'un certain nombre d'adversaires qui ne furent jamais remplacés ; brimant la minorité dans l'exercice de ses droits ; laissant ses partisans et sa police organiser des attentats. Contre un régime qu'elle jugeait insupportable, l'opposition se révolta en 1923 et s'empare du gouvernement ; à leur tour les vaincus, agrariens et communistes, se soulèvent en septembre ; le gouvernement réprime l'insurrection. Insurrections contre les procédés de répression ; répressions des procédés d'insurrection. Nous assistons dès lors à une vendetta perpétuelle que M. Guernut n'entend pas excuser, mais qu'il croit nécessaire d'expliquer.

Les responsables, M. Emile Kahn n'en voit que d'un côté. M. Guernut en trouve des deux côtés et il y a des deux côtés des victimes. Il n'aperçoit pas non plus dans cette épidémie de massacre la main directe et exclusive de Tsankoff, mais bien plutôt celle de « facteurs irresponsables », gens de la rue, intellectuels, bourgeois, commerçants, militaires, représentants de minorités, que le gouvernement, par impuissance ou par politique ne peut ou ne veut pas atteindre et qui assouvissent chacun leur vengeance.

Il serait donc injuste de voter une résolution qui ne dénonce qu'un seul parti quand plusieurs ont leur part de responsabilité. Notre devoir doit être de protester contre ce régime de vendetta et de terreur et de revendiquer pour tous les Bulgares le premier droit de l'homme qui est le droit à la vie et le second qui est le droit à la liberté.

M. Victor Basch pense, comme M. Guernut, que des événements aussi complexes n'ont pas une cause unique. Il propose au Comité de prier MM. Guernut et Emile Kahn de collaborer à la rédaction d'un nouvel ordre du jour plus compréhensif. Il regrette que la Ligue n'ait jamais exposé publiquement la situation de la Bulgarie et il demande qu'un meeting soit organisé au plus tôt.

M. Guernut répond que si nous n'avons pas organisé de meeting sur les affaires de Bulgarie, c'est parce que, sur ces affaires, nous n'avons pas d'opinion nette. Le voyage du secrétaire général en Bulgarie, qui avait été décidé en mai 1925, devait précisément contribuer à nous éclairer. Depuis lors, nous avons pris nos informations et ce n'est qu'aujourd'hui que nous aboutissons à une résolution.

M. Emile Kahn s'associe aux regrets exprimés par M. Victor Basch. La Ligue n'est intervenue que cinq fois seulement dans les affaires de Bulgarie : a) contre Stamboulisky ; b) en faveur de Tsanko Balakoff ; c) pour protester contre l'attentat de la cathédrale ; d) en faveur du Français Léger ; e) en faveur d'une amnistie générale.

M. Emile Kahn exprime le vœu qu'on ne recoure

plus désormais à des démarches verbales auprès de la légation de Bulgarie à Paris. Nous n'avons pas plus de rapports personnels à entretenir avec elle qu'avec les représentants officiels de M. Mussolini ou de M. Behlen.

Enfin, sans entrer, en raison de l'heure, dans le débat ouvert par le discours de M. Guernut, il tient à montrer combien il lui paraît difficile de collaborer avec M. Guernut à un ordre du jour commun sur les affaires bulgares.

Du discours de M. Guernut, il ne retient que deux points : premièrement, la déclaration que tous les faits allégués par M. Emile Kahn sont exacts ; deuxièmement, le reproche d'explication trop simple.

M. Emile Kahn n'ignore pas que tous les faits sont exacts. Il est prêt à rappeler les causes multiples de la terreur bulgare ; si l'on veut y chercher une explication, il ne peut les admettre comme excuse de justification.

La thèse de M. Guernut, sous les dehors d'une impartialité supérieure, tend à excuser, à justifier même la terreur bulgare dont il reconnaît l'existence, par une série de provocations (Stamboulisky, les communistes, etc.) qui ne sont ni démontrées ni pertinentes. La thèse de M. Kahn, en face du fascisme bulgare comme en face de tous les autres, c'est qu'il viole les Droits de l'Homme et doit cesser. Entre les deux thèses, conclut M. Kahn, je n'aperçois pas de conciliation : ce régime étant ce qu'il est, il faut se dire nettement pour ou contre ; je me dis contre.

M. Guernut proteste contre la thèse que lui attribue M. Emile Kahn. Pas plus que M. Emile Kahn, M. Guernut n'entend justifier le régime bulgare ; mais nous avons à le juger. Or, juger, c'est déterminer les causes et établir les responsabilités. De ces causes et de ces responsabilités, M. Kahn n'en voit qu'une. L'essaye, dit M. Guernut, de les apercevoir et de les définir toutes, comme il est de simple justice.

M. Buisson dépose alors le projet d'ordre du jour suivant :

La Ligue Française des Droits de l'Homme, plusieurs fois sollicitée d'élever sa protestation contre le régime institué en Bulgarie après le coup d'Etat du 9 juin 1923,

Voulant rester fidèle à sa doctrine qui, sans la mêler jamais aux compétitions des partis, lui fait un devoir d'affirmer hautement ses principes en France et hors de France, partout où les Droits de l'Homme sont méconnus, la dignité humaine avilie et la vie de l'homme menacée ;

Exprime sa sympathie au peuple bulgare si estimable et si malheureux, lui adresse un appel pressant pour que cesse entre les divers partis toute effusion de sang ;

Et attend du Gouvernement bulgare l'amnistie sans réserve pour les infractions d'ordre politique, l'abolition de toute loi d'exception, enfin les garanties de liberté, de sécurité et de justice dues à tout citoyen dans un Etat normalement constitué ;

Elle compte sur la Ligue Bulgare pour soutenir l'inviolabilité des Droits de l'Homme en Bulgarie et pour exiger qu'ils soient partout respectés au profit de tous.

M. Emile Kahn accepte cet ordre du jour. Il demande simplement qu'on y intercale un paragraphe qui marque notre réprobation pour ce régime. Adopté. (V. page 131.)

Parlementaires (Déclaration fiscale des). — M. Guernut propose au Comité de voter l'ordre du jour suivant :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 février,

Avant pris connaissance du vote du 5 février par lequel les députés ont décidé la déclaration fiscale de leurs ressources,

Déplore que la Chambre en soit venue à ce point d'inertie qu'elle cède sans résistance aux manœuvres démagogiques de l'extrême droite et de l'extrême gauche ;

Rappelle que la Ligue des Droits de l'Homme a toujours soutenu l'obligation pour tout citoyen de déclarer publiquement ses revenus et le devoir pour l'Etat de contrôler sérieusement ces déclarations et de punir sévèrement les dissimulations frauduleuses ;

Que cette déclaration contrôlée et sanctionnée est à ses yeux l'expression de la justice même.

Mais il ne comprend pas que les députés se soient excep-

tés de la règle commune, qu'ils se soient fait un sort à part en s'imposant des obligations qu'ils n'imposent pas aux autres ; ou la déclaration est légitime et elle doit être universelle, ou elle est injuste et humiliante ; ils ne doivent pas s'en infliger à eux seuls le châtiment.

Il adjure les élus de la Nation de se considérer comme des citoyens complets et égaux que le suffrage universel n'a jamais entendu piecer ni au-dessus des autres, ni au-dessous et il leur demande de conserver dans le trouble de l'heure présente leur dignité d'hommes libres et de citoyens.

M. Buisson dépose à son tour un ordre du jour ainsi conçu :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 février :

Rappelle que la Ligue des Droits de l'Homme a toujours soutenu l'obligation pour tout citoyen de déclarer ses revenus, qu'elle a affirmé le devoir pour l'Etat de contrôler sérieusement ces déclarations et de punir les dissimulations frauduleuses, qu'elle a constamment considéré ces déclarations contrôlées et sanctionnées comme l'expression de la justice même.

Il ne peut s'étonner qu'en attendant que la même obligation s'applique à tous les citoyens, les députés pour répondre à des attaques passionnées se soient déclarés prêts à se l'appliquer à eux-mêmes ;

Mais il insiste pour que la loi impose à tous les contribuables la déclaration fiscale.

M. Emile Kahn demande au Comité de réserver le paragraphe qui approuve la décision des députés.

Moins le troisième paragraphe, l'ordre du jour de M. Buisson est adopté.

M. Guernut regrette que le Comité ne veuille point blâmer la Chambre d'un vote démagogique.

Congrès 1926. — Le secrétaire général informe le Comité que la Section de Metz accepte comme date du prochain Congrès les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 1926.

Percin (Affaire). — Le secrétaire général lit au Comité un projet d'ordre du jour que lui a envoyé notre collègue Corcos, émettant le vœu « que les sanctions disciplinaires applicables aux membres de la Légion d'honneur ne puissent en aucun cas être basées sur l'expression d'opinions politiques, philosophiques, religieuses, sociales, militaires, toutes garanties suffisantes étant à cet égard données pour le respect des droits de chacun et l'ordre public, par le texte de droit commun ».

M. Guernut observe que l'ordre de la Légion d'honneur est soumis au contrôle de l'Etat. Quand le Conseil de cette association oublie les Droits de l'Homme, la Ligue ne doit-elle pas protester ? Et ne doit-elle pas, après le scandale de l'affaire Percin, prier le Gouvernement de modifier le règlement de la Légion d'honneur.

M. Victor Basch estime que nous n'avons pas à intervenir dans les affaires qui relèvent de la Légion d'honneur. Les personnes qui acceptent d'en faire partie se sont également engagées à en respecter les règles. Il propose que pour témoigner notre sympathie au général Percin, nous décidions de lui offrir un banquet.

M. Emile Kahn demande qu'on y joigne le général Sarrail.

Adopté.

VIENT DE PARAITRE
CE QU'EST LA LIGUE
Par Henri GUERNUT
Prix : Un franc

Situation Mensuelle

Fédérations installées.

3 février 1926. — Meurthe-et-Moselle, président : M. SOUVIGNAC.

6 février 1926. — Doubs, président : M. BARNIER.

Sections installées.

1^{er} février 1926. — Moy (Aisne), président : M. PETIT.

1^{er} février 1926. — Malemort (Corrèze), président : M. LEVET.

3 février 1926. — Pierrefonds (Oise), président : M. L. DEVILLERS.

3 février 1926. — Trouville (Calvados), président : M. BIAS.

3 février 1926. — Sevran (S.-et-O.), président : M. BEUNN.

4 février 1926. — Bellenglise (Aisne), président : M. BOURSY.

4 février 1926. — Douvres (Calvados), président : M. SEGAT.

5 février 1926. — Mirande (Gers), président : M. SARAGUER.

5 février 1926. — Serck (Moselle), président : M. GARNIER.

8 février 1926. — Mézidon (Calvados), président : M. GUILLET.

8 février 1926. — Puyravant (Charente-Inférieure), président : M. NAVEAU.

9 février 1926. — Neustadt (Allemagne), président : M. VOLZEL.

9 février 1926. — Metz-en-Couture (Pas-de-Calais), président : M. LALISSE.

9 février 1926. — Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), président : M. CHOUOT.

12 février 1926. — Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne), président : M. AMIST.

12 février 1926. — Monceau (Aisne), président : M. COMIER.

12 février 1926. — Mareuil-sur-Lay (Vendée), président : M. POISBEAU.

12 février 1926. — Bourg (Gironde), président : M. SUPREAU.

12 février 1926. — Objat (Corrèze), président : M. LASCAUX.

12 février 1926. — Boissé-Marçais (Charente-Inférieure), président : M. BEAUMONT.

12 février 1926. — Bugeat (Corrèze), président : M. VERDEAUX.

13 février 1926. — Vais-les-Bains (Ardèche), président : M. DUBROCARD.

13 février 1926. — Bagé-le-Chatel (Ain), président : M. TODDOK.

13 février 1926. — Chaumont-en-Vexin (Oise), président : M. DESCHAMPS.

13 février 1926. — Nontron (Dordogne), président : M. CAILLARD.

15 février 1926. — Berrouaghia (Alger), président : M. DECOUR.

17 février 1926. — Nolsy-le-Grand (Seine-et-Oise), président : M. BOURDON.

17 février 1926. — Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), président : M. AMAR.

17 février 1926. — Saint-Julien-du-Sault (Yonne), président : M. DALOUZEAU.

17 février 1926. — Mortaux (Doubs), président : M. MERCIER.

19 février 1926. — Busigny (Nord), président : M. DUPONT.

20 février 1926. — Cozes (Charente-Inférieure), président : M. FILETTEAU.

20 février 1926. — Amagne-Lucquy (Ardennes), président : M. BERNIER.

23 février 1926. — Vénaray-les-Laumes (Côte-d'Or), président : M. MOUGEARD.

23 février 1926. — Saint-Gilles-du-Gard (Gard), président : M. POUYSEBON.

25 février 1926. — Villereversure (Ain), président : M. BOUVART.

25 février 1926. — Seize-la-Rousse (Drôme), président : M. BODON.

27 février 1926. — Combree-Noyant-la-Gravoyère (Maine-et-Loire), président : M. VOILEAU.

EN VENTE :

LE
CONGRÈS NATIONAL
DE 1926

En vente dans nos bureaux : 7 fr. 50
Franco par la poste : 8 francs

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Drôme

Février. — La Fédération poursuit sa campagne d'hiver. Les conférences du président Faucher et du secrétaire fédéral Doyen ont toutes fait applaudir les idées et l'action de la Ligue. Trois nouvelles Sections ont été créées. Une tournée de conférences a été organisée avec le concours du citoyen Paul Monet, fondateur du Foyer des Etudiants Annamites. Elle a été l'occasion, partout où M. Monet a parlé, de manifestations en faveur d'une politique coloniale démocratique, dont le dernier numéro du bulletin fédéral avait fait sentir la nécessité.

Vauchuse

14 février. — Le Congrès fédéral se réunit à Avignon. Dans la question de la paix, il se rallie à l'unanimité à la motion votée, le 7, par la Section d'Avignon. Dans la question fasciste, il adopte l'ordre du jour voté, la veille au soir, à l'issue de la conférence donnée par M. Emile Kahn. (V. ci-après.)

Vosges

Février. — Poursuivant dans les chefs-lieux de canton du département la campagne qu'elle a entreprise pour dénoncer les menées réactionnaires et fascistes, contre les institutions républicaines, la Fédération a organisé des conférences à Brouvelaines et à Lamarche. M. Marc Rucart, président fédéral, y définit les règles d'une action politique inspirée de la doctrine de 1789 et dénonça les menées du capitalisme international. A Lamarche, M. Camille Picard montra comment les organisations fascistes entravent l'œuvre démocratique et sociale du Parlement.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Abbeville (Somme)

21 février. — Après avoir entendu MM. Flet, vice-président, André Gelle et E. Prot, député du Loiret, la Section demande au Comité Central de poursuivre inlassablement l'abolition des conseils de guerre. Elle affirme son attachement aux libertés démocratiques définies par la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » et se déclare prête à les défendre par tous les moyens contre toutes les dictatures. Elle s'associe à la propagande de la Ligue pour assurer la suprématie du suffrage universel sur le suffrage restreint et pour remettre le destin de la République entre les mains d'un gouvernement d'énergie démocratique.

Aix-les-Bains (Savoie)

14 février. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre, des cours martiales, des compagnies de discipline et la réforme du code militaire; 2° la stricte application des impôts existants et des pénalités contre les fraudeurs; 3° la révision de l'affaire Platon; 4° la réalisation de l'école unique. Elle demande en outre au Gouvernement de lutter contre le fascisme et de supprimer l'ambassade au Vatican. Elle félicite le Comité Central pour son action énergique contre l'injustice et l'arbitraire.

Amboise (Indre-et-Loire)

21 février. — La Section : 1° blâme les Gouvernements du Bloc National d'avoir engagé la guerre au Maroc et regrette que le Cartel des Gauches n'ait pas apporté l'énergie nécessaire à la faire cesser; 2° regrette que M. Briand ait écarté les propositions de paix d'Abdel-Krim; 3° proteste contre les tractations secrètes entamées avec le Gouvernement espagnol; 4° réclame, de la part du Gouvernement, une attitude très nette dans le sens de la conclusion d'une paix prochaine au Maroc et en Syrie. Elle réclame : 1° le vote du service militaire d'un an, avant toute convocation de réservistes; 2° l'institution de l'école unique; 3° le droit syndical pour tous les fonctionnaires. Elle approuve la campagne du Comité Central pour assurer la prééminence du suffrage universel sur le suffrage restreint. Elle demande au Comité d'user de son autorité morale auprès des ministres intéressés pour que des congés soient accordés aux fonctionnaires délégués par leurs groupements corporatifs pour assister à des congrès fédéraux ou confédéraux ou aux séances de comités centraux. Elle proteste contre la forme et contre l'esprit de la circulaire de Monzie, dont elle demande l'annulation.

Angoulême (Charente)

14 février. — Grand meeting présidé par M. Giraud, secrétaire de la Section, assisté de MM. D. Feuillet et Merlin. MM. Aulard, vice-président de la Ligue, et Bidegaray, membre du Comité Central, y prennent la parole. L'assemblée demande : 1° la suppression immédiate des Conseils de guerre; 2° le choix des délégués cantonaux parmi les amis de l'école laïque; 3° l'interdiction de toute propagande fasciste. Elle proteste contre la tolérance dont fait preuve le Gouvernement vis-à-vis des journaux et des chefs du défaitisme financier, organisant la lutte contre le fisc et la grève de l'impôt. Elle regrette que des ministres et des députés républicains de gauche votent contre des mesures et des impôts démocratiques, notamment contre la déclaration obligatoire de l'impôt sur le revenu. Elle demande la prompte révision démocratique de la Constitution de 1875 par la diminution des pouvoirs du Sénat.

Annemasse (Haute-Savoie)

14 février. — La Section réclame l'égalité fiscale pour tous les citoyens. Elle demande aux parlementaires de rejeter les amendements Caudru à la loi sur les loyers, amendements contraires à l'équité. Elle demande qu'il ne soit faite aucune différence entre les locataires et propriétaires des maisons bâties avant la guerre et ceux des maisons élevées depuis 1914. Elle insiste pour que les bénéfices ou les charges de la loi soient supportés indistinctement par tous les assujettis à la loi sur les loyers.

Arcahon (Gironde)

25 février. — La Section réclame la suppression des Conseils de guerre et celle de la prison préventive pour tous les délits d'opinion et dans tous les procès politiques. Elle demande au Comité Central de créer un mouvement dans la France et au Parlement ayant pour but de limiter les pouvoirs du Sénat, son droit de veto, et de modifier le mode d'élection des délégués sénatoriaux de telle sorte que ceux-ci soient élus par arrondissement ou par département, par le suffrage universel.

Ars-en-Ré (Charente-Inférieure)

28 février. — La Section invite le Gouvernement à faire cesser le plus tôt possible les hostilités au Maroc et en Syrie. Elle demande l'institution en France de l'école unique.

Autun (Saône-et-Loire)

6 février. — Considérant qu'il existe à Autun deux établissements d'enseignement secondaire en concurrence ardente : le collège communal et le petit séminaire; que 150 élèves de l'école militaire fréquentent le collège; que deux commandants successifs de l'école militaire, ainsi qu'ils en ont le droit, ont envoyé leur fils au petit séminaire; la Section, dans le désir de sauvegarder la renommée du Collège entamée par les faits précédents et de garantir la liberté des chefs d'escadron; demande que, devant le ministre de la Guerre veuille bien faire expliquer cette situation aux commandants candidats à la direction de l'école militaire d'Autun, afin qu'il ne soit point envoyé dans ce poste un chef susceptible de combattre l'enseignement du Collège, et, par son exemple, de nuire au recrutement.

Avignon (Vaucluse)

7 février. — La Section demande la prompte liquidation des affaires du Maroc et de Syrie. Elle invite le Comité Central à prendre énergiquement position contre une reprise éventuelle de la lutte au printemps, afin que toute la vérité soit connue et que la paix soit bientôt signée. Elle lui demande, en outre, d'agir en faveur de l'évacuation immédiate de la Syrie et de la remise à la Société des Nations d'un mandat que la France n'aurait jamais dû accepter.

13 février. — Devant une salle comble M. Emile Kahn, membre du Comité Central, expose le grave problème du fascisme. De grotesques tentatives de contradictions accroissent la profonde impression produite par cette belle soirée. A l'unanimité, l'ordre du jour acclamé la veille au soir à Nîmes est adopté.

Bayonne (Basses-Pyrénées)

4 mars. — Dans un remarquable exposé, M. Malan, vice-président, s'élève contre les atrocités commises au début de toutes les colonisations et contre l'exploitation honteuse des ressources et des indigènes des pays conquis. M. Ca-carrier montre la nécessité de s'armer contre le fascisme. La Section remercie son ancien président, M. Pinatel, de son dévouement à la Section.

Beaumesnil (Eure)

26 janvier. — La Section demande que le rétablissement

de l'équilibre financier soit obtenu par l'équitable répartition des charges fiscales, par l'imposition de la richesse et du luxe et non par l'augmentation continuelle des impôts indirects et notamment des impôts sur la consommation.

Bellegarde-du-Loiret (Loiret)

21 février. — Sous la présidence de M. Michaud, président d'honneur de la Section, M. Gueutal, président de la Fédération, développe le rôle de la Ligue dans la démocratie. Vif succès.

Belle-Isle-en-Mer (Morbihan)

25 janvier. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre; 2° la péréquation des traitements pour tous les fonctionnaires.

Belvès (Dordogne)

28 février. — La Section demande : 1° l'institution de l'École unique dans le plus bref délai possible; 2° la restriction des pouvoirs du Sénat afin de laisser la suprématie à la Chambre élue au Suffrage Universel; 3° l'imputation des dépenses supplémentaires provoquées par le retard apporté au vote du budget sur les crédits affectés au paiement de l'indemnité parlementaire; 4° Les propositions de paix officielles et raisonnables à Abd el Krim et une enquête sur les complaisances criminelles qui permettent au chef riffain de mettre en batterie des canons de provenance européenne, voire même française.

Berkane (Maroc)

10 janvier. — La Section entend une conférence fort intéressante de M. de Peretti, président de la Fédération du Maroc.

7 février. — Profitant du passage à Berkane de M. Cazemaïou, président d'honneur de la Section de Constantine, le Comité provisoire organise une conférence. Une collecte au profit des victimes de l'arbitraire et de l'injustice réunit 255 fr. 05.

Bordeaux (Gironde)

25 février. — La Section demande la révision intégrale de la Constitution de 1875 et son remplacement par des institutions ayant pour bases le principe de la souveraineté absolue du suffrage universel et celui de la responsabilité effective, civile, pécuniaire et pénale des représentants du peuple et de tous les détenteurs d'une part quelconque d'autorité.

Bougie (Constantine)

7 février. — La Section s'associe à toute action du Comité Central tendant à faire la lumière sur l'affaire Platon.

Boulogne-sur-Seine (Seine)

13 février. — Après un exposé de M. Robert Perdon sur les « Assurances sociales », la Section demande au Comité Central : 1° d'agir énergiquement auprès des pouvoirs publics pour obtenir le vote de cette loi; 2° de porter cette question à l'ordre du jour de son prochain Congrès.

Bouloire (Sarthe)

21 février. — La Section approuve l'action de la Ligue pour la réhabilitation des condamnés civils et militaires durant l'année 1925. Elle espère qu'elle la poursuivra sans défaillance, conformément à la « Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen ».

Briare (Loiret)

25 février. — La Section demande la suppression immédiate des Conseils de guerre. Elle proteste énergiquement contre les projets d'impôts présentés par M. Doumer. Elle s'élève contre l'inertie des députés qui n'osent pas soutenir le prélèvement sur le capital et le vote de l'impôt progressif selon la fortune de chacun.

Cannes (Alpes-Maritimes)

13 février. — La Section demande l'intervention du Comité Central auprès de M. Painlevé pour faire aboutir rapidement le projet de réforme de la justice militaire. Elle proteste contre toutes les guerres et réclame la prompt réalisation de la paix au Maroc et en Syrie.

Casablanca (Maroc)

24 janvier. — La Section, au cours de l'année écoulée, a instruit un grand nombre d'affaires diverses d'intérêt particulier ou d'intérêt général. Elle est intervenue au Congrès de La Rochelle et auprès du résident général Steeg. Le chiffre de son courrier atteint, pour cette période, 1.087 lettres expédiées. Elle a tenu trois assemblées générales.

16 réunions spéciales. D'accord avec la Fédération marocaine, elle a organisé le Congrès fédéral d'avril 1925.

Charavines-les-Bains (Isère)

21 février. — La Section demande : 1° la gratuité de la justice; 2° la suppression du Sénat et celle des Conseils de guerre; 3° des concours obligatoires pour l'obtention des emplois de l'Etat; 4° la mise en adjudication des bureaux de tabac; 5° la mise en valeur ou la vente aux particuliers des propriétés de l'Etat qui ne sont susceptibles d'aucun revenu; 6° la suppression de l'ambassade au Vatican; 7° la suppression des sous-préfectures; 8° le retour à l'Etat de la moitié des fortunes acquises pendant la guerre.

Charly (Aisne)

21 février. — M. Klemozynski, délégué du Comité Central, fait une conférence très goûtée. L'œuvre de la Ligue est acclamée. Nouvelles adhésions.

Châteaufort-sur-Charente (Charente)

31 janvier. — La Section demande : 1° la suppression immédiate des Conseils de guerre; 2° le choix des délégués cantonaux parmi les amis de l'école laïque. Elle proteste contre la tolérance dont fait preuve le Gouvernement vis-à-vis des journaux et des chefs du défaitisme financier. Elle invite le Gouvernement à interdire toute propagande fasciste et à dissoudre les organisations de guerre civile.

Chaumont-en-Vexin (Oise)

4 février. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre en temps de paix et leur formation, en temps de guerre, à l'aide de magistrats mobilisés; 2° l'égalité fiscale.

Chauny (Aisne)

31 janvier. — Réunion très intéressante et d'actualité. M. A. Bagnicourt démontre la nécessité des impôts, mais aussi celle de la justice fiscale. M. Guillot, vice-président, parle de la devise de la Ligue : « Justice pour tous ».

Clichy (Seine)

23 février. — M. Tenger, délégué du Comité Central, fait une conférence très réussie.

Concarneau (Finistère)

27 février. — La Section s'associe aux demandes du Comité Central dans l'affaire Platon.

Gouéron (Loire-Inférieure)

13 février. — Très intéressante conférence de M. Mosnat, délégué du Comité Central.

Coursan (Aude)

27 février. — La Section exprime des félicitations au Comité Central pour sa campagne en faveur d'une révision démocratique de la Constitution et la suppression des Conseils de guerre. Elle se prononce pour la réduction des charges militaires et la limitation de la durée du service actif. Elle s'associe à la campagne engagée pour la révision de l'affaire Platon.

Coutras (Gironde)

27 février. — Après une intéressante causerie de son président, M. Luquot, la Section demande l'application de l'impôt progressif sur le capital. Elle proteste contre l'abus des impôts indirects qui frappent uniquement les classes ouvrières et paysannes et contre les résistances des puissances d'argent et celles du Sénat conservateur. Elle flétrit la campagne des journaux réactionnaires qui tente de diviser et de désorganiser la démocratie.

Gozes (Charente-Inférieure)

14 février. — Conférence publique par MM. Thébaud, vice-président fédéral, et Drouillard, secrétaire de la Section de Saunjon. L'assemblée demande la réforme du code militaire et en attendant, la suppression des Conseils de guerre.

Damville (Eure)

14 février. — La Section proteste contre les irrégularités commises lors du procès Platon. Elle demande : 1° la suppression de la pension des veuves remariées et le maintien des secours aux enfants; 2° l'interdiction de l'exportation des blés et des farines avant l'époque de la suture; 3° la suppression du vote par procuration pour les parlementaires. Elle rappelle que la majorité du Cartel doit établir la réforme financière au moyen de l'impôt direct basé sur l'égalité fiscale.

Douai (Nord)

7 février. — M. Collier, président fédéral, fait une conférence très intéressante sur les lois ouvrières.

Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

15 février. — La Section demande : 1° que soit portée à l'ordre du jour du prochain Congrès la question des droits naturels de l'enfant et l'organisation de la maternité; 2° que soient supprimés les Conseils de guerre; 3° que soit réhabilitée le docteur Platon; 4° que la date du Congrès National soit rapprochée du 31 décembre.

Douvres (Calvados).

18 février. — La Section exprime à M. Ferdinand Buisson, son respectueux dévouement et sa confiance à M. Henri Guernut, secrétaire général.

Dunières (Ardèche).

20 février. — M. Paul Monet fait une très intéressante causerie sur la colonisation. La Section demande que des méthodes de colonisation dignes de la France soient appliquées en Indochine.

Falaise (Calvados).

23 février. — Une très belle manifestation républicaine permet à M. Klemczynski, délégué du Comité Central, d'exposer l'action de la Ligue et de faire approuver sa campagne contre les Conseils de guerre, 20 adhésions. Collecte pour les victimes de l'injustice : 41 fr. 50.

Flize (Ardennes).

14 février. — La Section approuve la décision du Congrès fédéral de la Charente-Inférieure en date du 24 janvier (p. 93).

Fontenay-sous-Bois (Seine).

6 février. — Après avoir entendu M. E. Kahn, membre du Comité Central, la Section regrette que le Gouvernement ait écarté les offres de négociations d'Abd-el-Krim. Elle proteste contre la politique définie le 30 décembre par MM. Briand et Painlevé, politique contraire aux engagements formels pris antérieurement. Elle compte sur l'action de la Ligue et de la démocratie pour ramener le Gouvernement au respect de ses promesses et le décider à la prompt conclusion de la paix marocaine par l'autonomie complète du Rif, dans le cadre des traités internationaux.

Forges (Charente-Inférieure).

14 février. — Après une brillante conférence de M. Louis Bernard, adjoint au maire de Rochefort, conseiller général, sur « La lutte républicaine contre le fascisme », les auditeurs : 1° protestent contre la campagne occulte du fascisme; 2° demandent que la République soit mieux défendue par la révision de la Constitution qui restreindra les pouvoirs du Sénat; 3° font confiance à la Ligue des Droits de l'Homme pour mener dans le pays la campagne nécessaire.

Guéret (Creuse).

22 février. — M. Bony fait, sous la présidence de M. Auclair, une conférence très réussie sur la Paix.

Hérimoncourt (Doubs).

7 février. — La Section rappelle qu'elle a organisé antérieurement une conférence faite par M. Klemczynski, délégué du Comité Central. Elle demande la rétablissement de nos finances, par une répartition plus équitable des impôts, l'arrêt du gaspillage, la suppression des fonctionnaires inutiles. Elle félicite le Comité Central pour sa campagne contre le fascisme et l'assure que tous les Ligueurs se dressent avec lui pour barrer la route à toute dictature.

La Ciotat (Bouches-du-Rhône).

6 février. — M. Baylet, membre du Comité Central, résume l'action de la Ligue pour la paix. M. Régis expose la situation financière actuelle. L'assemblée : 1° approuve l'action de la Ligue; 2° réclame une politique financière frappant surtout la richesse acquise par les mercantis de la guerre; 3° s'élève contre toute tentative d'instaurer le fascisme dans le pays de la Révolution française et des Droits de l'Homme.

La Ferté-Macon (Aisne).

24 février. — A la suite d'une conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, sur la justice dans la démocratie, une Section est constituée.

La Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

7 février. — La Section demande que le ministre des Finances ainsi que la Commission, s'assurent la collaboration des représentants des groupements professionnels, dont le concours éclairé pourrait être précieux pour assainir les finances publiques. Elle redemande inlassablement la suppression des Conseils de guerre.

Lagrèze (Loire).

21 février. — MM. Beroux et Girod rendent compte du Congrès de La Rochelle et exposent l'action de la Ligue en faveur de l'école unique et pour la suppression des conseils de guerre. L'assemblée approuve l'œuvre accomplie pour la justice et la vérité.

Lamarche (Vosges).

Février. — La Section, à l'issue des conférences de MM. Rucart et C. Ficard, affirme sa volonté de défendre les institutions républicaines menacées par les entreprises de la finance internationale. Elle dénonce les campagnes de calomnies contre le régime et la confiance nationale, organisées par la grande presse d'affaires et le parti clérical aux ordres du fascisme. Elle exprime sa confiance à M. E. Herriot, membre du Comité Central.

Landau (Allemagne).

3 février. — La Section émet le vœu : 1° que les officiers et sous-officiers de carrière soient autorisés à devenir membres actifs de la Ligue; 2° que toutes les écoles de Rhénanie soient laïcisées; 3° qu'il soit interdit aux officiers en uniforme de prendre part aux cérémonies religieuses publiques et d'y diriger les chants liturgiques. Elle approuve : 1° les projets Daladier touchant l'obligation scolaire et compte sur l'application intégrale des lois scolaires et laïques; 2° le vœu de la Section de Versailles demandant la suppression des ordonnances, sauf en campagne. Elle demande : 1° la réforme du Sénat dans un sens plus démocratique; 2° la réglementation du travail parlementaire; 3° l'interdiction pour les parlementaires d'entrer dans les conseils d'administration des entreprises financières et industrielles.

Langeais (Indre-et-Loire).

11 février. — La Section dénonce les menées des fascistes. Elle demande au Gouvernement d'imposer à leurs organisations les lois du pays. Elle invite les députés du Cartel à réaliser leur programme sans plus d'atermoiements. Elle se prononce pour la révision de la Constitution avec restriction des pouvoirs du Sénat.

Le Cheylard (Ardèche).

21 février. — Après une conférence de M. Paul Monet sur la « colonisation en Indo-Chine », la Section demande : 1° au Gouvernement, d'avoir une politique libérale aux colonies et de soutenir les œuvres qui favorisent le développement intellectuel et moral de l'indigène; 2° au gouverneur général actuel de nos colonies d'Extrême-Orient, de faire preuve d'un libéralisme généreux, conforme aux convictions politiques qu'il a toujours manifestées.

Le Fradet (Var).

Février. — La Section approuve la campagne de la Section de Marseille pour la révision du procès Platon.

Les Ollières (Ardèche).

21 février. — Conférence par M. Paul Monet sur la « colonisation en Indochine ». Très vif succès. L'assemblée exprime le vœu : 1° qu'une politique coloniale conforme aux principes de la France républicaine soit appliquée en Indochine; 2° que cette politique apporte aux indigènes, avec les libertés élémentaires, l'instruction et l'éducation intégrales; 3° que l'œuvre de M. Monet en faveur des étudiants annamites soit soutenue par le Gouvernement local.

Lochiné (Morbihan).

27 janvier. — La Section demande : 1° la réparation des injustices dont est victime le docteur Platon; 2° la révision démocratique de la Constitution; 3° l'union de tous les républicains contre le fascisme.

Loubert (Charente).

21 février. — La Section demande : 1° la suppression immédiate des Conseils de guerre; 2° le choix de délégués cantonaux parmi les amis de l'école laïque. Elle proteste contre la tolérance du Gouvernement à l'égard des journaux et des chefs du fascisme financier, organisant ouvertement la grève de l'impôt, et à l'égard des groupements fascistes. Elle regrette que les députés du Cartel aient voté contre la déclaration obligatoire de l'impôt sur le revenu.

Mayence (Allemagne).

10 février. — La Section demande que les mêmes mesures de préservation soient prises à l'armée contre les militants du fascisme et contre ceux du communisme. Elle proteste contre la circulaire du ministre de la Guerre touchant l'introduction des journaux de toutes opinions dans les cercles de sous-officiers, dans les salles de lecture des hommes de troupe. Elle remercie le Comité Central de son action pour

les télégraphistes de Mayence et demande que des réparations soient accordées à tous les intéressés.

Meknès (Maroc).

14 février. — La Section demande : 1° que l'affichage de la « Déclaration des Droits de l'Homme » soit autorisé dans les écoles françaises du Protectorat; 2° qu'en attendant la suppression de la peine de mort, il soit sursis à toute exécution, principalement au Maroc et en Syrie; 3° que les mesures nécessaires soient prises pour faire cesser les conditions déplorables dans lesquelles les soldats malades sont hospitalisés à Meknès.

Mézidon (Calvados).

27 février. — MM. Georges Roger, président de la Fédération, et Klemczynski, délégué du Comité Central, exposent l'œuvre de la Ligue.

Mirbeau (Vienne).

7 février. — M. Anlard, vice-président de la Ligue, fait une conférence très réussie sur la réforme de la Constitution. L'Assemblée fait confiance au Comité Central pour poursuivre cette réforme dans un sens démocratique. Elle invite les élus républicains à adopter les mesures nécessaires au relèvement du pays.

Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

14 février. — La Section proteste : 1° contre tout impôt nouveau; 2° contre l'inflation; 3° contre le rendement dérisoire des impôts sur le revenu et sur les bénéfices de guerre; 4° contre la fraude devenue courante, surtout chez les profiteurs.

Neuchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

Janvier-Février. — La Section demande : 1° la justice fiscale et l'abolition des privilèges; 2° la non-rétroactivité des dispositions législatives ou réglementaires, sauf en matière de fraude; 3° l'imposition de la taxe sur les spectacles à toute audition musicale payante donnée dans un établissement culturel.

Paris (VII^e).

15 février. — Conférence sur la question des étrangers en France, par le docteur Sorel. La Section, considérant que la question des étrangers en France a provoqué au Congrès de La Rochelle la modification de l'article 4 des statuts généraux de la Ligue, demande que cette question soit portée à l'ordre du jour du prochain Congrès national. Elle demande l'annulation de cette modification.

Paris (XI^e).

18 février. — M. Robert Perdon fait une conférence très applaudie sur les assurances sociales. La Section proteste contre le détail apporté à discuter le projet de loi sur les assurances sociales. Elle se rallie aux conclusions du conférencier et demande au Comité Central de porter cette question à l'ordre du jour du prochain Congrès national.

Paris (XIV^e).

18 février. — Mme Kromer-Bach, avocat à la Cour, fait une causerie très goûtée sur la séduction et la paternité. La Section demande : 1° que le statut de l'enfant naturel soit amélioré; 2° que l'on rende la recherche de la paternité possible, même au cas où il n'existe pas d'aveu écrit, sur preuves précises et concordantes; 3° qu'il existe une présomption de maternité; 4° qu'il devienne possible de reconnaître et de légitimer les enfants adultérins; 5° qu'une publicité plus large soit faite autour des lois relatives à l'état civil des enfants naturels.

Paris (XVIII^e, Grandes-Carrières).

18 février. — La Section renouvelle son vœu du 21 janvier à l'issue d'une conférence de M. Ernest Lafont, sur la guerre au Maroc. Elle proteste contre la tolérance des pouvoirs publics à l'égard des films cinématographiques immoraux. Elle demande la suppression de la traction humaine pour toute voiture de livraison. Elle blâme M. Painlevé pour son attitude envers les travailleurs écrasés par de nouvelles charges fiscales. Elle invite tous les citoyens à se tenir prêts à défendre les droits du peuple.

Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).

17 février. — La Section adopte le vœu de la Section de Marseille en faveur du docteur Platon.

Fresquille Guérandaise (Loire-Inférieure).

21 février. — La Section organise une conférence publique où M. Mosnat, délégué du Comité Central, prend la parole. VII succès. Nouvelles adhésions.

Rieupeyroux (Aveyron).

Février. — La Section demande au Gouvernement : 1° d'établir une fiscalité vraiment démocratique; 2° de faire la paix au Maroc et en Syrie; 3° de réprimer les menées fascistes; 4° de supprimer les conseils de guerre.

Saulieu (Côte-d'Or).

Février. — La Section félicite les organisateurs du Banquet de la Paix. Elle regrette l'attitude du Gouvernement, refusant d'examiner les propositions de paix d'Abd-el-Krim. Elle demande la cessation de l'expédition de Syrie.

Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres).

28 février. — La Section demande la suppression des Conseils de guerre.

Signy-le-Petit (Ardennes).

14 février. — La Section demande le remboursement de retenues effectuées sur les salaires des ouvriers pendant la guerre. Elle proteste contre les impôts rétroactifs et contre la création d'impôts frappant surtout les petits commerçants et industriels et, par suite, les consommateurs.

Thuir (Pyrénées-Orientales).

5 février. — M. Raffl, secrétaire, expose l'affaire Strimelle et rappelle l'œuvre de la Ligue. La Section proteste contre les menées fascistes.

Villers-Cotterets (Aisne).

Janvier. — La Section invite le Comité Central à grouper étroitement les forces de la démocratie contre le fascisme menaçant et à inviter le Gouvernement à dissoudre les organisations de dictature. Elle demande la révision de l'affaire Platon.

Janvier. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence publique qui obtient un vif succès. Nouvelles adhésions.

Vincennes (Seine).

3 février. — A l'issue d'une conférence de M. Ernest Lafont, la Section demande : 1° l'armistice immédiat avec Abd-el-Krim; 2° la discussion de la paix sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Vitry-le-François (Marne).

14 février. — La Section demande la révision de l'affaire Platon. Elle invite le Gouvernement à employer contre le fascisme les rigueurs dont il use contre les communistes.

Wingles (Pas-de-Calais).

du Sénat.

31 janvier. — La Section s'associe à la campagne menée en faveur de l'école unique. Elle demande la réforme démocratique de la Constitution avec restriction des pouvoirs

NOS SOUSCRIPTIONS

Du 1^{er} au 28 février 1926

Propagande

Crémona, Réans, 15; G. Diobla, Alengoura, 90; Marque, Pnom Penh, 15; Mme A. Mochin, Ardes, 10; Pappin, Hyères, 20; Nguyen dang Tuyen, Thuly, 9; L. Cuis, Herbillon, 15; L. Reuss, Versailles, 25.

Sections : Paris XI^e, 10; Saint-Pourçain, 75; Le Pellerin, 17 50; Vic-Bigorre, 8 75.

Victimes

Chermat, Thai Bin, 10; Crémona, Réans, 15; Nguyen dang Tuyen, Thuly, 10; Duang Nga Auch, Soairiang, 25; Tuosiet A., Lomé, 10; Rodine, Saint-Michel-du-Sud, 100; L. Bonnet, Médée, 10; M. Achard, Pnom Penh, 220; L. Cuis, Herbillon, 15; L. Reuss, Versailles, 25.

Sections : Paris XI^e, 10; Saint-Pourçain, 75; Saint-Bonnet-Tronçais, 30 65; Le Pellerin, 17 50; Vic-Bigorre, 8 75; Berkane, 253 60.

CHÈQUES POSTAUX : O/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
417, Rue Réaumur
PARIS